

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 VILLE DE RIOM



 **RIOM**
ville-riom.fr

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20240408-DELIB240411-BF
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

RIOM

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 3 |
| 1. Section de fonctionnement | 5 |
| 1.1 Recettes de fonctionnement : 26,95 M€ | 5 |
| 1.1.1. Ressources fiscales et dotations 23,9M€ | 6 |
| 1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2,8M€ | 10 |
| 1.1.3 Remboursement Assurance Personnel et Décharges d'activités : 175 000€ | 12 |
| 1.1.4 Autres produits de gestion courante 97 000€ | 12 |
| 1.2 Dépenses de fonctionnement : 22,6M€ | 13 |
| 1.2.1 Charges à caractère général : 5,8 M€ | 14 |
| 1.2.2 Charges de personnel : 14.55 M€ | 16 |
| 1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2,06 M€ | 17 |
| 1.2.4 Charges financières : 232 000€ | 18 |
| 1.2.5 Atténuation de produits : 190 000 € | 19 |
| 2. Ratios d'épargne et endettement | 20 |
| 3. Section d'investissement | 22 |
| 3.1 Recettes réelles d'investissement 6,4 M€ | 22 |
| 3.1.1 Subventions d'investissement 2,1M€ | 22 |
| 3.1.2 FCTVA : 1,7M€ | 22 |
| 3.1.3 Emprunt : 1.96M€ | 23 |
| 3.1.4. Cessions mobilières et foncières : 245 000€ | 24 |
| 3.1.5. Taxe d'aménagement : 231 000 € | 24 |
| 3.1.6 Amendes de police : 127 000 € | 24 |
| 3.1.7 Remboursement par l'EFCAM : 30 000€ | 24 |
| 3.2 Dépenses d'investissement : 12 M€ | 24 |
| 3.2.1 Travaux : 6,9M€ | 24 |
| 3.2.2 Acquisitions foncières : 2,2M€ | 26 |
| 3.2.3 Equipements : 1,2M€ | 26 |
| 3.2.4 Fonds de concours à RLV : 283 000€ | 26 |
| 3.2.5 Etudes et prestations intellectuelles : 160 000€ | 27 |
| 3.2.6 Remboursements d'emprunts : 1,08M€ | 27 |
| 4. Prospective financière | 28 |
| Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels | 30 |
| Tableaux synthétiques : Comptes administratifs | 32 |
| Conclusion | 34 |

Introduction

Le Compte Administratif retrace exhaustivement l'ensemble des flux financiers, dépenses et recettes, opérés par la Commune tout au long de l'exercice 2023. Etabli par l'ordonnateur, en l'occurrence le Maire, ce document se doit de correspondre scrupuleusement au Compte de Gestion, établi par le comptable pour consigner les opérations de son ressort.

D'autre part, la maquette du Compte Administratif, telle une balance comptable, intègre des informations relatives à l'actif et au passif de la collectivité.

Le rapport relatif à ce Compte Administratif vise à faciliter la compréhension et le suivi de la composition des divers chapitres du budget, en détaillant les entrées et sorties de fonds des sections de fonctionnement et d'investissement. Il se focalise exclusivement sur l'analyse des recettes et dépenses effectives, excluant les opérations d'ordre qui, étant donné leur neutralité financière, ne donnent lieu à aucun décaissement concret.

Le présent rapport est le dernier de ce type, dans la mesure où la Commune a opté dès l'année 2024 pour l'expérimentation du **compte financier unique**. Ce dernier dispositif fusionne en une seule maquette le Compte Administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable.

Ce Compte Administratif constitue également le dernier document budgétaire de la Commune conforme à la nomenclature comptable M14, celle-ci étant remplacée par la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ce rapport se penchera sur les évolutions entre les comptes administratifs de 2022 et 2023, tout en analysant les écarts entre le budget primitif de 2023 et le Compte Administratif de la même année.

L'année 2023 s'est avérée plus avantageuse que prévu. En effet, plusieurs facteurs externes sont venus soutenir les finances de la collectivité, contribuant à rehausser les ratios d'épargne projetés. Par conséquent, l'emprunt de rééquilibrage s'est avéré moins important qu'initialement prévu, préservant ainsi les capacités d'investissement futures de la Commune.

Conformément aux prévisions du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 et du Budget Primitif 2023, le bilan de l'année 2023 révèle une fois de plus un effort soutenu dans la réalisation d'équipements, avec un taux de réalisation des investissements atteignant 81%.



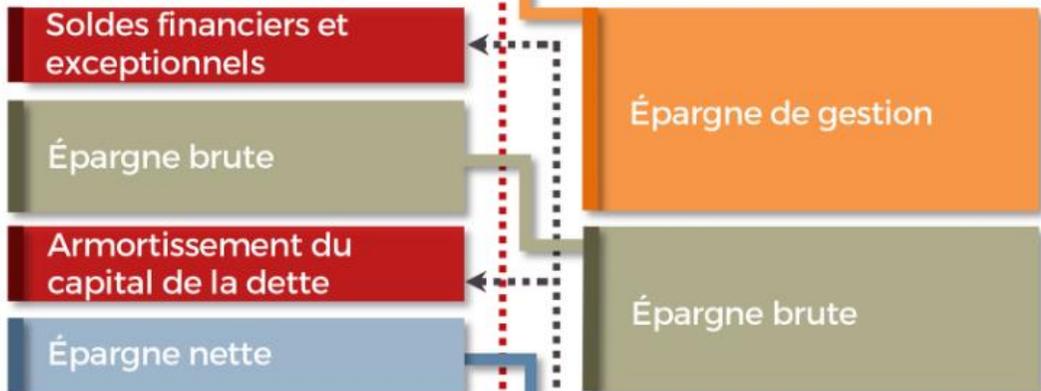
Fonctionnement

Les recettes courantes (hors soldes financiers et exceptionnels) déduction faite des dépenses courantes permettent de générer l'épargne de gestion.



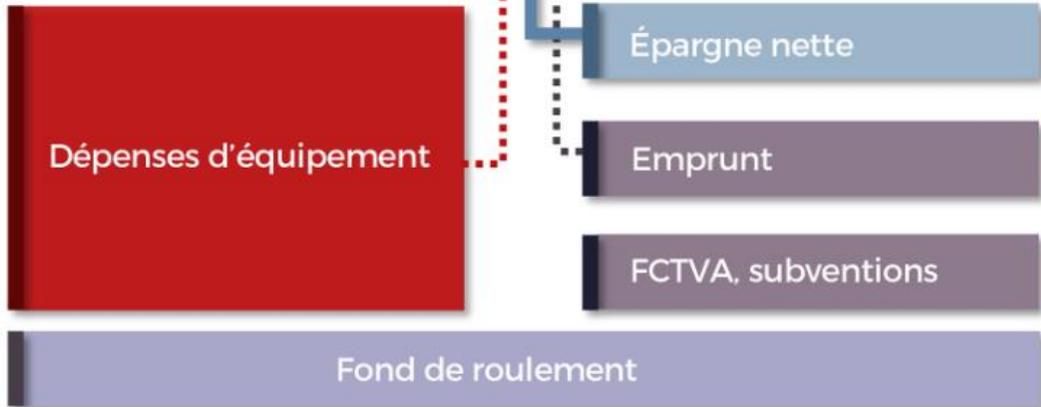
Épargnes & annuité

L'épargne de gestion permet le financement des soldes financiers et exceptionnels et génère une épargne brute.



Investissement

L'épargne brute permet le remboursement du capital de la dette et génère une épargne nette disponible pour le financement des investissements.



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20240408-DELIB240411-BF
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

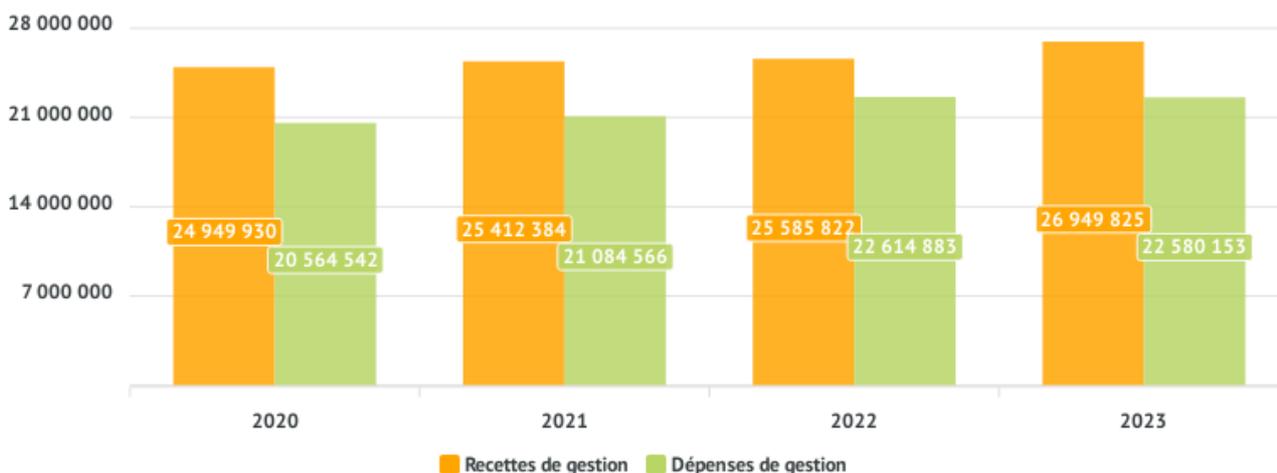


1. Section de fonctionnement

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement (ou de « gestion ») s'établissent à 26,95M€, et les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 22,6M€. Voici une rétrospective de leur évolution moyenne annuelle sur les 4 dernières années.

Recettes et dépenses de gestion

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|
| Recettes de gestion | 24 949 930 | 25 412 383 | 25 585 821 | 26 949 825 |
| Dépenses de gestion | 20 564 542 | 21 084 566 | 22 614 883 | 22 580 153 |



1.1 Recettes de fonctionnement : 26,95 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en hausse de 5.3% par rapport au Compte Administratif 2022, pour s'établir à 26,95M€, contre 25,58 M€ en 2022.

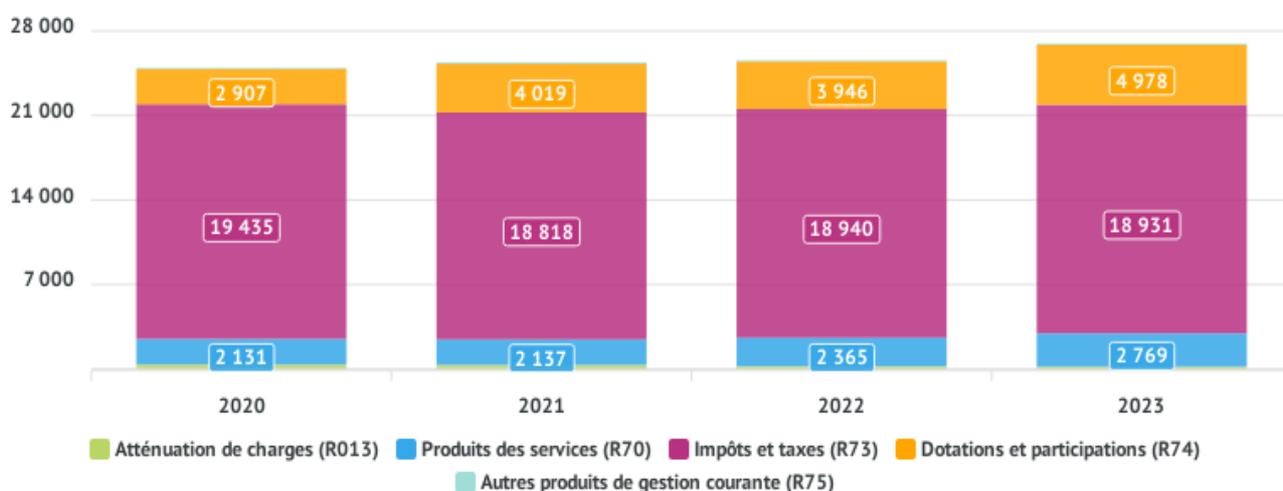
Il faut toutefois préciser que parmi ces **recettes** enregistrées en 2023, deux peuvent être **qualifiées d'exceptionnelles** et une peut être qualifiée "**d'inattendue**".

- Tout d'abord, la Commune a pu bénéficier du filet de sécurité à hauteur de **412 000€**. Cette recette exceptionnelle permet de compenser les dépenses réalisées en 2022 et liées à la revalorisation du point d'indice ainsi qu'à la hausse des prix de l'énergie. La condition principale de l'éligibilité à ce filet était la dégradation des ratios financiers entre 2021 et 2022. Les ratios s'améliorant entre 2022 et 2023, la Commune n'y sera pas éligible une seconde fois.
- Enfin, comme exposé lors du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024, en 2023 la Commune est de nouveau éligible à la Dotations de Solidarité Rurale, puisque de nouveau sous la barre des 20 000 habitants DGF. Cette évolution se traduit par une recette de **430 000€** non prévue lors du Budget Prévisionnel 2023.
- D'autre part, la passation d'un contrat de concession relatif à la création et à l'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la commune a donné lieu à une redevance d'occupation du domaine public communal exceptionnelle à hauteur de **252 000€ HT**. Contractuellement, cette recette était prévue en une fois, à signature du contrat, et compense l'acquisition du foncier par la Commune.

Pour toutes ces raisons, le Compte Administratif 2023 apparaît donc réalisé à hauteur de 106% du Budget Prévisionnel.

Pour l'exercice, il est possible de comparer l'évolution de CA 2022 à CA 2023 en "neutralisant" ces 3 recettes exceptionnelles, de manière à identifier la trajectoire courante de la collectivité. Dans ces conditions, l'évolution serait de **+1,1%** et non de **+5,3%**. Le CA 2023 apparaîtrait alors réalisé à hauteur de 102% du Budget Prévisionnel 2023.

Que l'on tienne compte ou non de ces éléments, les recettes de fonctionnement retrouvent une dynamique de progression portée par la hausse de la valeur locative des locaux professionnels et d'habitation, servant de base à l'application du taux de taxe foncière bâtie. Sur le graphique, cette hausse se retrouve dans les volumes « impôts et taxes » et « dotations et participations ». Le graphique reprend l'évolution des budgets réalisés entre 2020 et 2023.



| | CA 2022 | BP 2023 | CA 2023 | Exécution |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| Remboursements RH | 226 797 € | 252 000 € | 175 296 € | 70% |
| Produit des services | 2 365 471 € | 2 286 791 € | 2 769 323 € | 121% |
| Impôts et taxes | 18 940 441 € | 18 735 000 € | 18 930 703 € | 101% |
| Dotations et participations | 3 946 323 € | 4 015 818 € | 4 977 537 € | 124% |
| Parc locatif de la commune | 106 789 € | 107 935 € | 96 967 € | 90% |
| Total | 25 585 821 € | 25 397 544 € | 26 949 826 € | 106% |

La répartition des ressources selon les grands postes de recettes se matérialise comme suit :

1.1.1. Ressources fiscales et dotations 23,9M€

Cette rubrique se monte en CA 2023 à hauteur de **23,9M€**, soit une hausse de 4.5% par rapport au CA 2022. Les ressources fiscales et les dotations constituent la majeure partie des recettes de fonctionnement, à hauteur de 89%.

1.1.1.1 Fiscalité communale directe 13,9M€

Cette recette s'élève à **13,9M€** pour 2023, soit une hausse de 7.7% par rapport à 2022. Outre les contributions directes de **taxes foncières et de taxes d'habitation**, elle intègre également les **compensations versées par l'Etat** dans le cadre des différentes réformes fiscales : compensation de la perte de la taxe d'habitation, puis compensation de l'abattement des valeurs locatives des locaux industriels.

Cette hausse est en partie conforme aux prévisions en matière de recettes de taxes foncières.

En ce qui concerne les taxes d'habitation, la hausse est toutefois plus élevée que modélisé lors du Budget Prévisionnel 2023, ce qui interroge. La Direction Générale des Finances Publiques saisie a répondu que « *dans le cadre mise en œuvre de la plateforme "gérer mes biens immobiliers" et de la nouvelle obligation incombant aux propriétaires de mettre à jour eux-mêmes les données d'occupation des locaux leur appartenant (particuliers et personnes morales), de nombreuses anomalies ont été détectées par la DGFIP, entraînant ainsi des retards de mises à jour et des doublons de taxations pour 20% des locaux concernés.* »

Dès lors, la DGFIP va prononcer un nombre conséquent de dégrèvements pour des taxations erronées.

Il est précisé que ces dégrèvements, à la charge de l'Etat, n'impacteront pas le produit 2023. Toutefois, un réajustement des bases sera donc opéré en 2024 et le niveau anormalement haut de 2023 ne peut pas être retenu comme point de projection. Cette donnée a bien été intégrée lors de la préparation du Budget Prévisionnel 2024.

Point sur la structure de la fiscalité communale directe

Tout d'abord, il est pertinent de rappeler que la recette de fiscalité communale se calcule comme suit :

$$[\text{Assiette fiscale « Valeur locative »} \times \text{Taux communal (TH / TF / TFNB)}] - \text{Coefficient Correcteur}$$

La fiscalité communale a subi de nombreux changements au cours de ces dernières années.

- Sur la Taxe d'Habitation tout d'abord, avec dès 2018 la suppression progressive de la Taxe d'habitation pour les ménages :
 - A compter de 2018, 80% des foyers les moins aisés ont été dégrévés de 30% de TH, puis de 65% en 2019, puis de 100% en 2020.
 - Quant aux 20% des ménages les plus aisés, ils ont été dégrévés de 30% de TH en 2021, puis de 65% en 2022, puis de 100% en 2023.

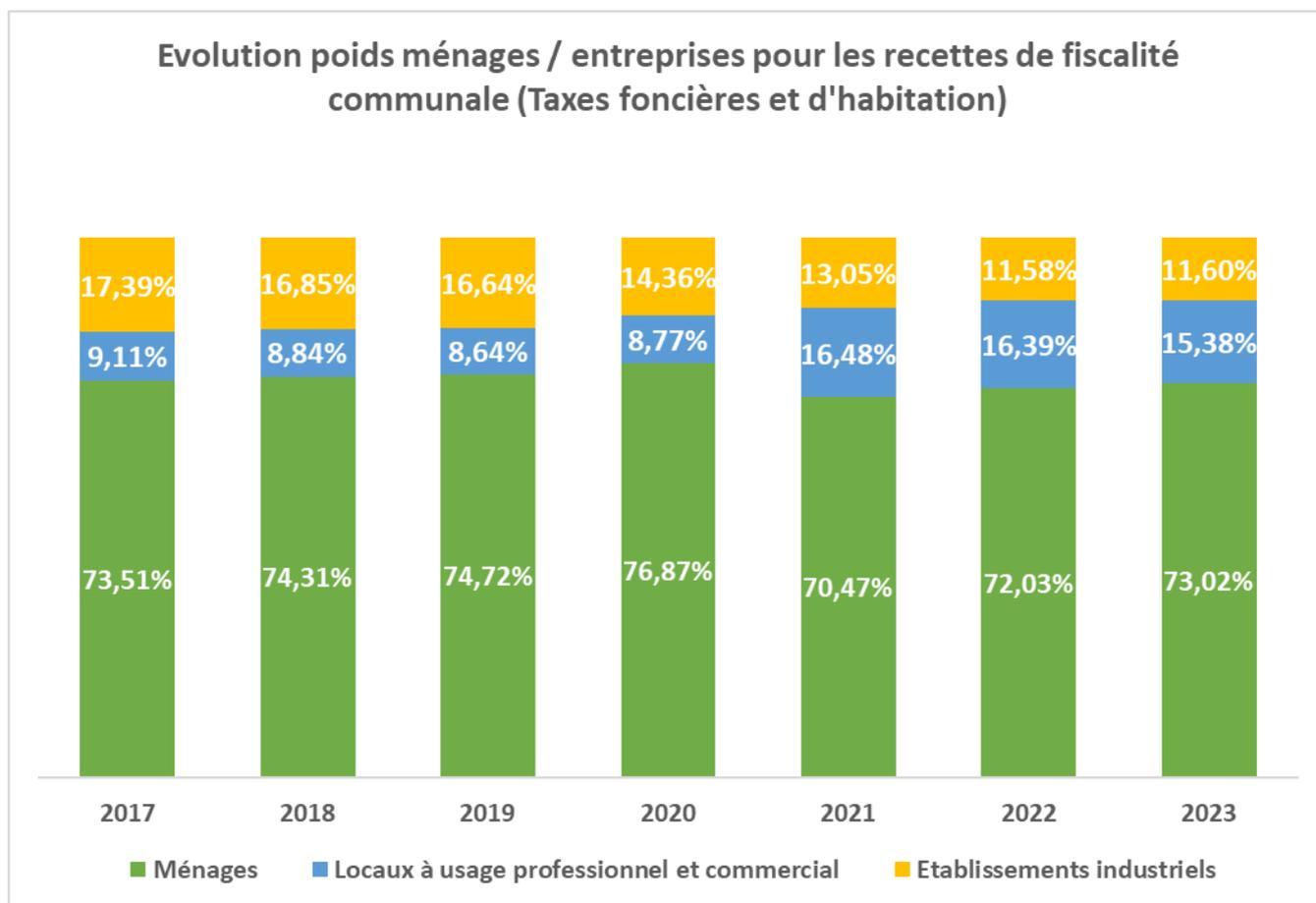
Aussi, l'Etat a d'abord mis en place une attribution de compensation de la TH, puis a fait « retomber » le taux départemental de Taxe Foncière dans le taux communal. L'éventuel écart positif ou négatif avec la recette communale initiale est comblé par le coefficient correcteur « COCO ».

- En parallèle, le Gouvernement a décidé, dès 2021, l'abattement de 50% de la valeur locative des locaux industriels, avec une attribution de compensation de la Taxe Foncière des locaux industriels. Cela s'est traduit concrètement, pour les industries, par une diminution de 50% du montant de leur taxe foncière.
- Sur le territoire de Riom, l'entreprise Bacacier a repris le site de la Seita, et Fareva a racheté le site de MSD à l'euro symbolique. Ces deux opérations ont bouleversé les bases fiscales de taxes foncières.
- Enfin, les bases de valeur locatives servant à l'application des taux de fiscalité locale sont indexées sur l'inflation. Aussi, elles ont connu une forte dynamique en 2022 (+3,4%), 2023 (+7.5%) et 2024 (+3.9%).

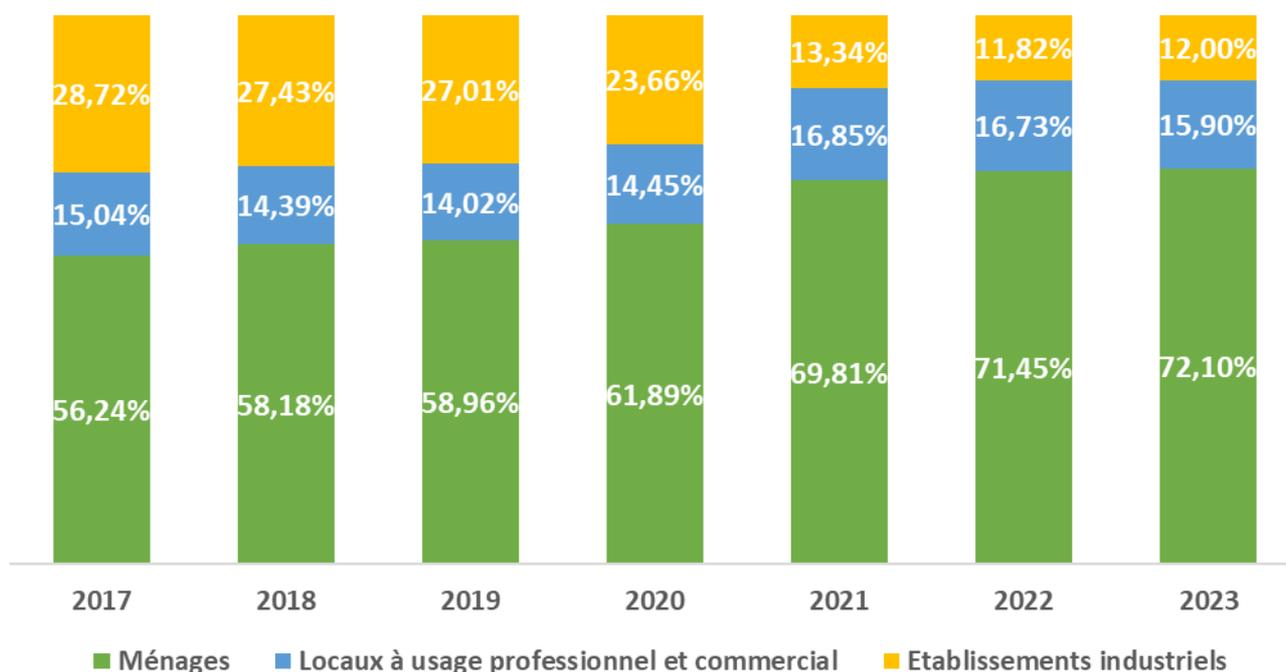
Dès lors, le visage de la fiscalité évolue et l'analyse du **poids des ménages et des entreprises dans les recettes fiscales** de la collectivité se complexifie.

Riom dispose d'un tissu économique particulièrement dense qui représentait, avant abattement des bases industrielles, jusqu'à 44% des bases de taxes foncières en 2017. Ce taux permet de constater le fort dynamisme du territoire. Cette prépondérance rendait toutefois les recettes de fiscalité plus vulnérables face aux mouvements d'entreprises, ce qui tend aujourd'hui à diminuer.

Les graphiques suivants sont établis sur la base des états fiscaux définitifs annuels transmis par la DGFiP. Ils analysent le poids des ménages / des locaux commerciaux / des locaux industriels dans les bases de taxes foncières et/ou taxe d'habitation. Ces graphiques montrent l'évolution de la part prépondérante des ménages dans les bases fiscales.



Evolution poids ménages / entreprises pour les recettes de fiscalité communale (Taxes foncières uniquement)



1.1.1.2 Fiscalité indirecte et taxes diverses 1,32M€

En ce qui concerne la fiscalité dite indirecte et les taxes diverses, elles s'élevèrent pour 2024 à **1,32M€**, soit une hausse de 5,4% par rapport au CA 2022.

Ce chiffre revêt toutefois un caractère disparate. La taxe sur l'électricité apparaît en forte hausse en 2023 (+50%), mais cela est notamment lié à un changement de réglementation en la matière, conduisant à des recettes exceptionnelles sur l'année 2023.

En ce qui concerne la taxe additionnelle aux **droits de mutation**, avec une diminution de 19%, elle s'avère finalement moins élevée qu'annoncé. Si les estimations présentées lors du ROB 2024 prévoyaient un maintien du dynamisme immobilier sur Riom, malgré un frein à l'échelle nationale, nous constatons finalement un fort ralentissement sur le dernier trimestre 2023, avec une recette 2023 définitive de **590 000€** contre 725 000€ en 2022€.

1.1.1.3 Attribution de Compensation (AC) et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : Transferts en provenance de RLV 5,2M€

Les transferts en provenance de RLV correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI Riom Communauté, devenu depuis Riom Limagne et Volcans (RLV). Ces transferts sont stables en 2024 conformément aux décisions prises dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal. Ces recettes sont inscrites au chapitre 73.

A cette restitution de taxe professionnelle (**4,2M€**), s'ajoute la dotation de solidarité (**1,05M€**). Ces dotations sont en diminution de 15% par rapport à l'année 2022, comme prévu par le Pacte Financier et Fiscal avec RLV. En effet, le transfert de la compétence « SDIS » a conduit à la fin de la participation financière annuelle pour la Commune mais également à la diminution de l'AC.

1.1.1.4 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 1,66M€

Cette recette s'élève pour 2023 à **1,66M€**. Comme énoncé précédemment, le Budget Prévisionnel n'intégrait pas la Dotation de Solidarité Rurale (perçue à hauteur de 431 000€).

Aussi, entre le Budget Prévisionnel 2023 et la réalisation 2023, la dotation globale apparaît en hausse de 30%.

1.1.1.5 Dotations diverses de l'Etat et de la CAF

Outre la DGF, l'Etat verse d'autres dotations spécifiques liées aux missions exercées par la Commune.

Tout d'abord, au titre des missions de prestations liées sur l'année n-1 (services de restauration scolaire, d'accueil de loisirs, de périscolaire), la Commune a perçu **145 000€ de la part de l'Etat et 553 000€ de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** sur 2023.

La Commune perçoit également une dotation pour la tenue du recensement et une dotation pour la gestion des titres d'identité, majorée du fait des efforts menés par la Commune pour contribuer à la résorption des délais de rendez-vous. Pour ces compétences régaliennes exercées par les Communes au nom de l'Etat, Riom a touché environ **45 000€** sur l'année 2023.

En outre, la Commune perçoit des dotations correspondent principalement aux subventions en fonctionnement versées par la Région et le Département au titre de la Saison culturelle ou de l'Ecole d'Art et de Musique, à hauteur de **58 000€**.

Enfin, c'est sur ce poste que l'on retrouve la constatation financière en recettes de la valorisation du quotient familial.

1.1.1.6 Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée en fonctionnement (FCTVA) 137 000€

Le FCTVA est perçu sur 2023 à hauteur de **137 000€**, en lien avec les dépenses de fonctionnement éligibles réalisées en 2022. Pour mémoire, le FCTVA est perçu en section de fonctionnement (pour les dépenses éligibles réalisées sur l'année n-1 en section de fonctionnement) et en section d'investissement (pour les dépenses éligibles réalisées sur l'année n-1 en section d'investissement)

1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2,8M€

Cette rubrique regroupe les recettes d'exploitation des services (tarification de la restauration scolaire, redevances d'occupation du domaine communal, redevances du stationnement...), mais également le remboursement de frais de personnels dans le cadre des mises à disposition.

De CA2022 à CA2023, ce chapitre apparait en hausse de 17%. Toutefois, si l'on neutralise la recette exceptionnelle liée à la redevance pour le crématorium, le total du chapitre n'est plus de 2,8M€ mais bien de 2,5M€ soit une hausse de 4,3%

1.1.2.1 Services faisant l'objet d'une tarification aux usagers 1,28M€

En ce qui concerne les services fournis aux Riomois et faisant l'objet d'une tarification, ils représentent **1 288 000€** perçus en 2023.

Tout d'abord, les repas au **restaurant scolaire** pour les élèves fréquentant les écoles de Riom. La recette s'élève à **465 000€** soit une hausse de 6% par rapport à 2022. Cette hausse est pour partie liée à l'augmentation tarifaire (à hauteur de 46%) et pour partie liée à l'augmentation du nombre d'enfants déjeunant à la cantine (à hauteur de 54%). La Commune de Riom facture également des repas préparés par la Cuisine centrale à la Commune de Ménérol à hauteur de **65 000€**.

Toujours dans le domaine « enfance / jeunesse », les recettes liées aux inscriptions des élèves aux **activités périscolaires et accueil de loisirs** s'élèvent à **195 000€**. Ce poste apparait en hausse de 12%. Cette évolution est pour partie liée à l'augmentation tarifaire (à hauteur de 20%) et pour partie liée à l'augmentation du nombre d'enfants déjeunant à la cantine (à hauteur de 78%).

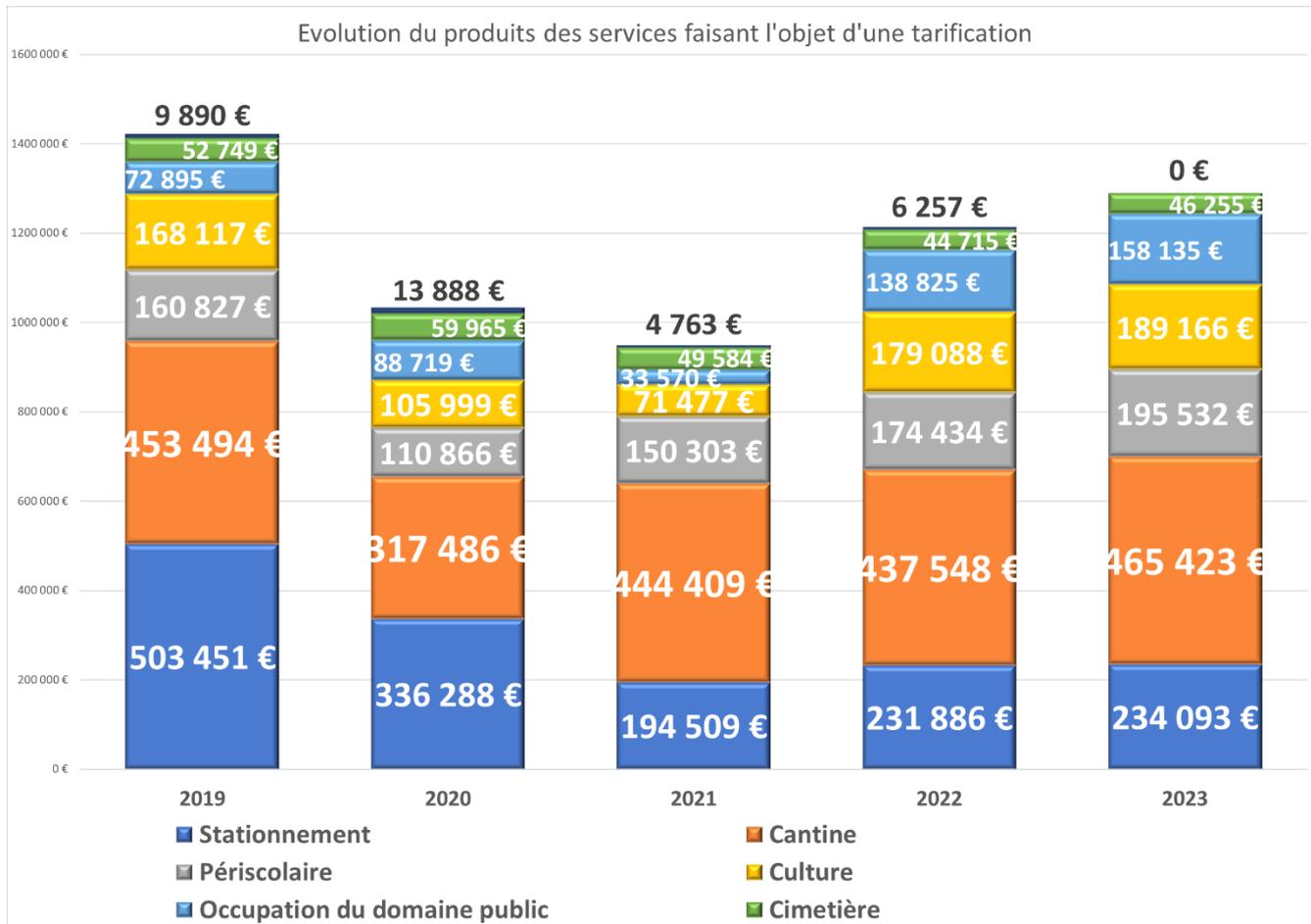
Dans le **domaine culturel**, les recettes à hauteur de **190 000€**, englobent plusieurs aspects. Elles intègrent les frais d'inscriptions aux Ecoles d'Art et de Musique, avec une légère hausse due à l'augmentation tarifaire antérieure. De plus, elles incluent les revenus provenant de la vente des billets et des abonnements pour la saison culturelle Accès Soirs.

Les recettes liées au **stationnement** s'élèvent à **234 000€**, soit une stabilité par rapport à 2022.

En ce qui concerne **l'occupation du domaine public**, comme les droits de place sur le marché, les taxis et les terrasses, la recette annuelle s'établit à **158 000€**.

Enfin, pour les **concessions** au cimetière, une recette de **46 000€** a été enregistrée.

Dans le cadre de ces services, la Commune met en place des outils modernisés de paiement (règlement par carte bancaire ou en ligne, tickets e-CESUs).



1.1.2.2 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1,23M€

Continuons avec le remboursement de frais divers et de charges de personnel hors remboursements d'assurance.

Cette section regroupe plusieurs éléments :

- La contribution des agents pour les **chèques déjeuner**, totalisant **146 000€** soit le même montant qu'en 2022.
- La **mise à disposition du personnel communal au profit du CCAS**, affichant une légère augmentation due à l'accroissement automatique des coûts liés à la masse salariale, à savoir le glissement technicité vieillesse et l'augmentation du point d'indice, pour un total de **400 000€** en 2023, stable par rapport à 2022.
- La mise à disposition d'une partie des services des Sports et des Ressources humaines à RLV par convention de **mutualisation**, pour un montant de **322 000€**.
- D'autres dépenses de mutualisation avec RLV, telles que les achats de fournitures et l'utilisation du matériel informatique, représentant 130 000€.

Au-delà des thématiques RH, cette rubrique regroupe d'autres recettes.

Pour la pratique du sport, les collégiens et lycéens utilisent les gymnases communaux. Aussi, la Commune refacture à la Région et au Département cette utilisation à hauteur de 60 000€ par an.

De plus, en application du contrat de **concession pour la construction et l'exploitation du crématorium**, la Commune a perçu une recette de frais de dossier de **70 000 euros** de la part de la société en charge de la Société d'Exploitation du crématorium de Riom. Cette recette est destinée à couvrir ses dépenses d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage

et de commande publique (perçue en une fois à signature du contrat) et 5 352 euros de remboursement des frais de contrôle au prorata de l'année écoulée.

1.1.3 Remboursement Assurance Personnel et Décharges d'activités : 175 000€

Cette rubrique apparaît en baisse de 23%, passant ainsi de 227 000€ à 175 000€.

Ce poste regroupe le remboursement des indemnités journalières par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité et décharges syndicales. Un agent jusqu'ici mis à disposition auprès de la Fédération Française de Rugby a réintégré les effectifs de la Commune. Aussi, la FFR ne rembourse plus la masse salariale afférente à la collectivité.

1.1.4 Autres produits de gestion courante 97 000€

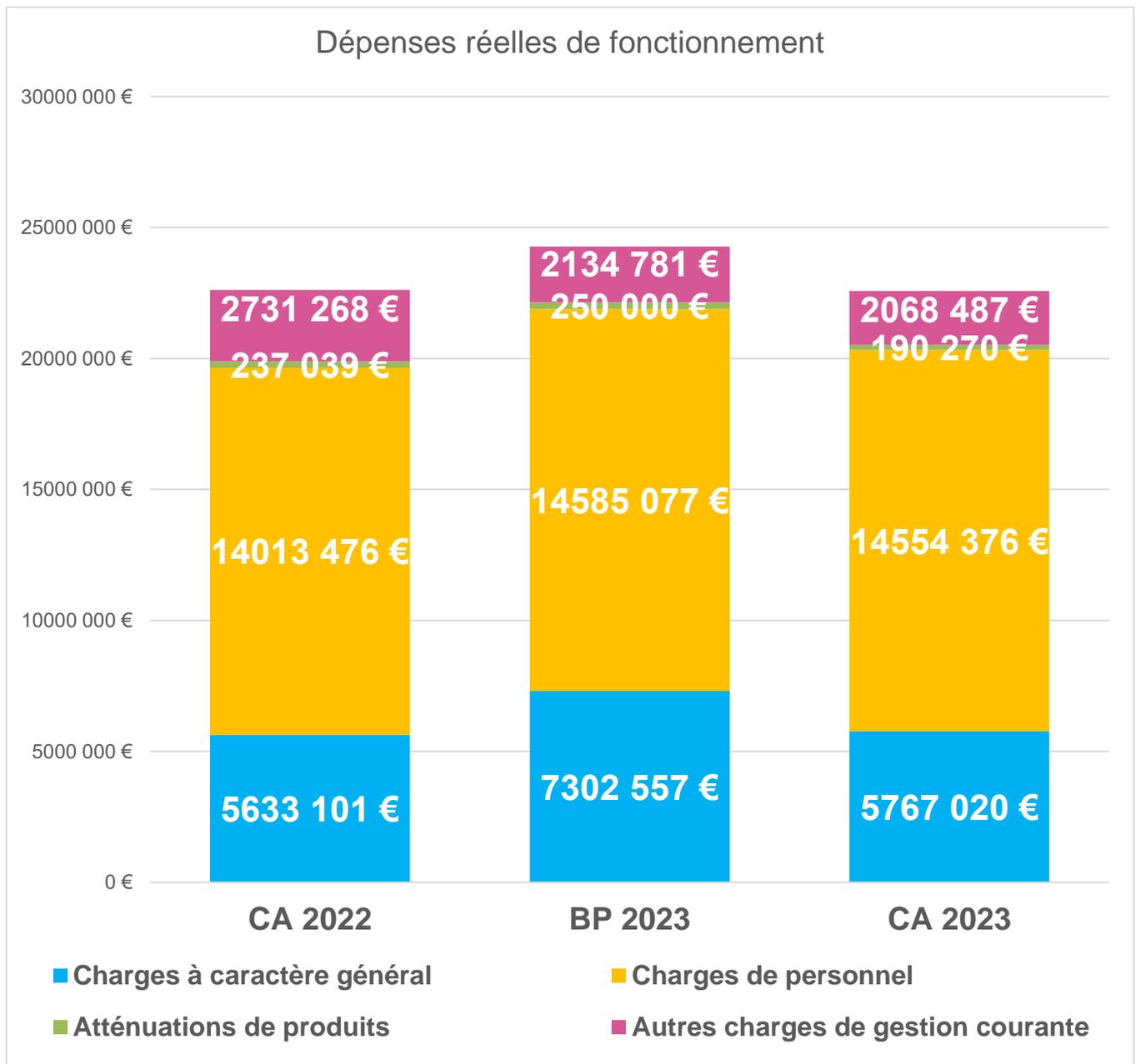
Il s'agit des revenus générés par la **location** de locaux et parkings du parc privé communal et des redevances des salles culturelles et associatives.

Ce poste apparaît en baisse de 9% par rapport au réalisé 2022, du fait de vacances temporaires dans le parc locatif du domaine privé et de la fin de redevance pour la station-service place Marinette Menut et de non facturation de redevances des salles municipales dans le cadre de l'aide aux associations.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 22,6M€

Avec un montant total de 22,6 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement de 2023 semblent globalement stables par rapport à celles de l'année 2022. Cependant, malgré cette stabilité globale, les différents postes révèlent des évolutions contrastées.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, le budget a été réalisé à hauteur de 93 % du montant prévu pour 2023, lequel s'élevait à 24,3 millions d'euros (y compris les décisions modificatives).



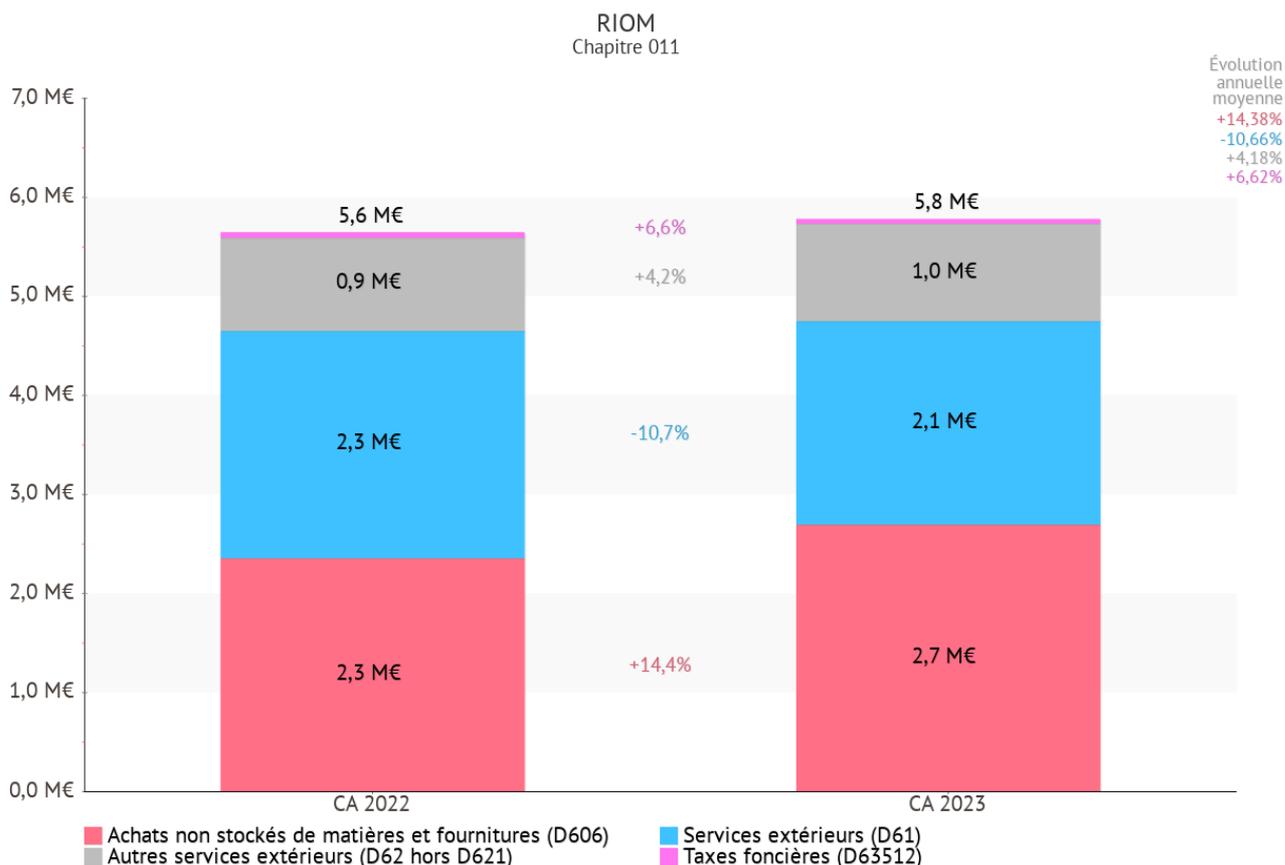
| | CA 2022 | BP 2023 | CA 2023 | Exécution |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|-----------|
| Charges à caractère général | 5 633 101 € | 7 302 557 € | 5 767 020 € | 79% |
| Charges de personnel | 14 013 476 € | 14 585 077 € | 14 554 376 € | 100% |
| Atténuations de produits | 237 039 € | 250 000 € | 190 270 € | 76% |
| Autres charges de gestion courante | 2 731 268 € | 2 134 781 € | 2 068 487 € | 97% |
| Total | 22 614 884 € | 24 272 415 € | 22 580 153 € | 93% |

1.2.1 Charges à caractère général : 5,8 M€

Cette section représente le noyau des dépenses courantes de la collectivité. Avec des dépenses finales atteignant 5,8 millions d'euros contre une prévision initiale de 7,3 millions d'euros, le taux de réalisation s'établit à 79 %. Cette divergence s'explique notamment par la nature volatile du poste des fluides, comme mentionné lors du Rapport d'Orientation Budgétaire de 2024 et du Budget Primitif de la même année. En raison de sa prévision complexe, ce poste s'avère finalement moins consommé que prévu.

Cette catégorie se divise en trois parties : les achats, les services extérieurs, ainsi que les taxes foncières payées par la Commune.

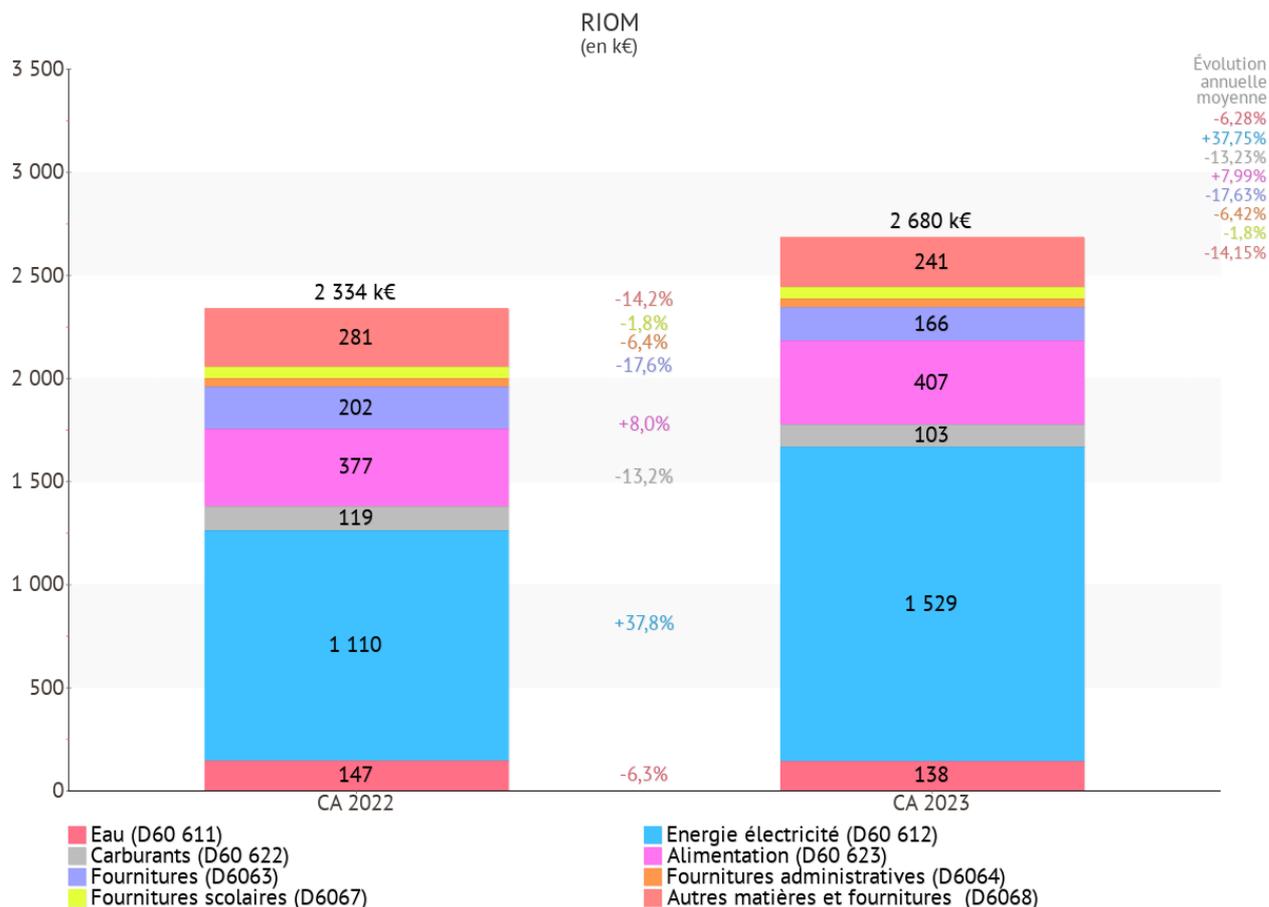
Montant le plus faible de ces trois composantes, les **taxes foncières** seront rapidement traitées ici. En effet, la Commune est tenue de s'acquitter de cette taxe pour les propriétés non affectées à des services publics (tels que les logements, les parkings couverts, etc.) ou affectées à des services non exonérés tels que la Halle, la supérette du Couriat et le centre aéré de Loubeyrat.



1.2.1.1 Achats de matières et fournitures : 2,7 M€

Les achats de matières et fournitures comprennent les fluides, les fournitures non stockées nécessaires au fonctionnement des services, les fournitures administratives ainsi que les achats de denrées pour la Cuisine centrale.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008/2024-0408-DELIB24-0411-BP
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Le poste **fluides**, prévu initialement à hauteur de 2,85M€ (eau, électricité, gaz, réseau chaleur bois et carburants), apparaît finalement consommé à hauteur de **1,77M€**.

Il faut premièrement remarquer que les efforts de sobriété ont contribué à faire baisser la consommation des sites de la collectivité de 15% en gaz et de 12% en bois.

En ce qui concerne le gaz, le prix est fixé mensuellement selon le prix de marché. Les perspectives de fin 2022, au moment de l'élaboration du budget 2023, avec une crainte de pénurie liée à la guerre en Ukraine et à la reprise des activités post Covid (forte demande) se sont répercutées sur les projections de prix à ce moment-là.

Depuis, la France comme d'autres pays a fait le plein de ses réserves de gaz. De plus, l'hiver a été doux.

C'est cet ensemble de facteurs qui a entraîné une baisse significative de la demande et par conséquent du prix du gaz sur le marché, et donc sur l'indexation de notre marché.

Enfin concernant l'électricité, l'amortisseur électrique mis en place par l'Etat vient gommer entre 26% et 31% du prix de la facture en fonction des sites. D'autre part, environ 210 000€ de factures correspondant à des consommations 2023 ont été réglées début 2024.

Hiver doux, sobriété, relative stabilité du gaz, amortisseur électrique et décalage de certaines factures d'électricité ont donc conduit à une consommation de 62% du budget prévisionnel 2023.

Le poste **alimentation** s'élève en 2023 à **407 000€**, soit + 8% par rapport à 2022. Cette hausse est bien sûre liée à la forte inflation qui a touché les denrées alimentaires (+11% par rapport à 2022 à l'échelle nationale), mais également à la hausse du nombre de repas servis (+3% entre 2022 et 2023)

Le fonctionnement optimisé de la Cuisine centrale permet toutefois de limiter l'impact de l'inflation des denrées. En effet, les quantités (réglementaires) sont calculées de façon précise afin d'éviter le gâchis, les produits sont achetés selon les saisons et leur cours financier. Enfin, les producteurs locaux sont privilégiés notamment au travers de la plateforme Agrilocal, ce qui permet de travailler en circuits courts et de ne pas rémunérer d'intermédiaires.

Enfin, le poste **fournitures administratives et scolaires** a diminué, du fait de la baisse des effectifs et de la rationalisation des usages.

1.2.1.2 Services Extérieurs 3,1M€

Cette rubrique regroupe toutes les missions en fonctionnement pour lesquelles la collectivité fait appel à des prestataires extérieurs.

Le poste « entretien et réparations » passe de 1,15M€ en 2022 à 977 000€ en 2023. Cette évolution est principalement liée à la diminution des frais de réparation sur les bâtis et à la diminution de la maintenance sur les réseaux et voirie. En effet, des dépenses en investissements ont permis de réduire les besoins en réparations.

Le poste « divers » passe de 589 000€ à 648 000€ en 2023. Cela est principalement lié à la tenue exceptionnelle du colloque historique de juin 2023, ainsi qu'aux frais de déménagement de l'école Jean Rostand.

L'entretien des locaux affiche une diminution de 20 000€, atteignant ainsi 265 000€ en 2023, en raison de la rationalisation de l'organisation.

Le poste « locations » (matériels et équipement que la commune va emprunter auprès de prestataires extérieurs) passe de 279 000€ à 228 000€. En effet, des bâtiments modulaires avaient été loués de façon exceptionnelle sur 2022.

Pour les assurances, la Commune a connu une hausse de police approuvée par avenant en cours d'année, pour sa dernière année de contrat avant renouvellement, en lien avec la dégradation de sa sinistralité mais surtout des indices des assurances. Cette hausse de 2023 était annonciatrice des conditions beaucoup plus défavorables provisionnées pour 2024 dans le cadre des nouvelles polices.

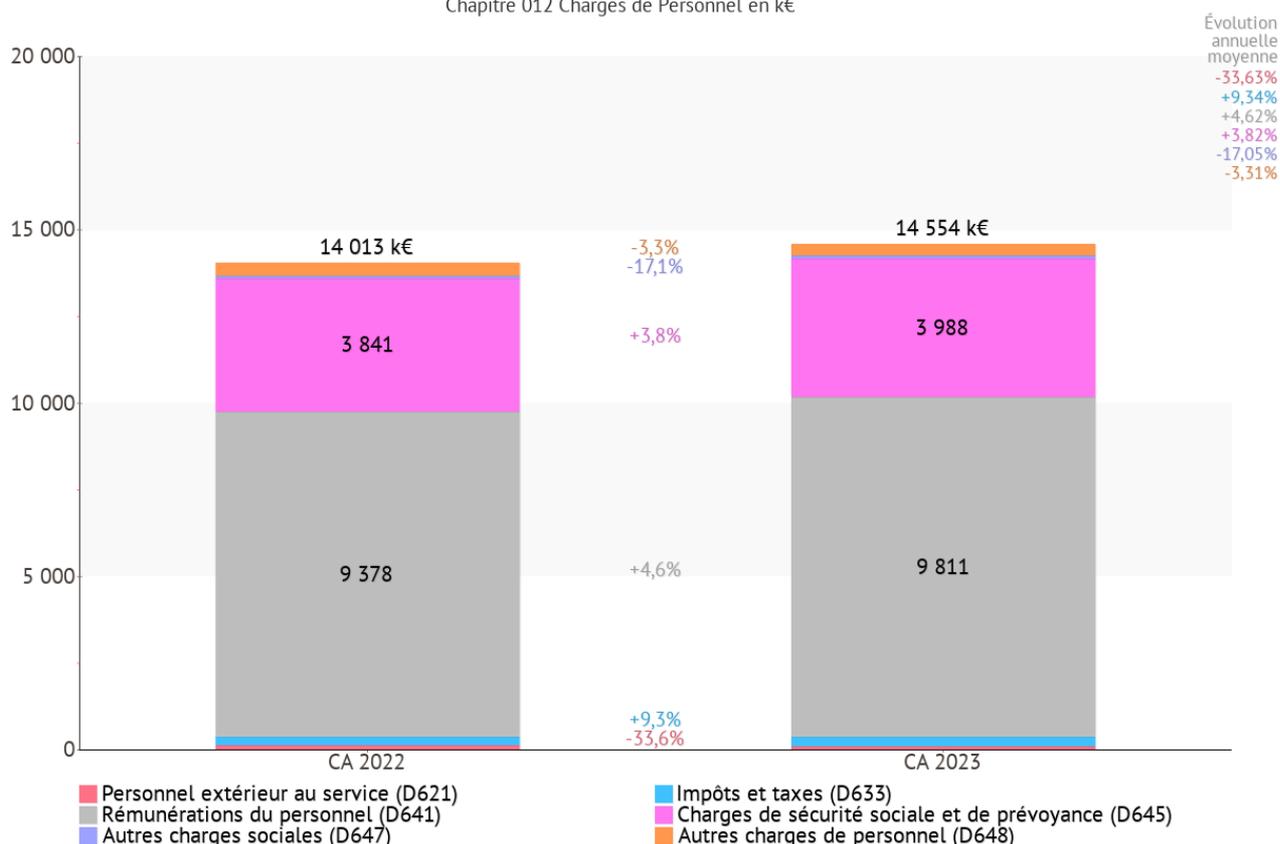
Outre ces principaux domaines, la rubrique contient également les postes « honoraires d'experts, études et recherches », « publications », « frais de déplacement » et « frais postaux et télécommunications ». Ces postes restent stables entre 2022 et 2023.

1.2.2 Charges de personnel : 14.55 M€

Ce chapitre comptable est en hausse de 3,9% par rapport au réalisé 2022.

Avec un taux de réalisation de 99,7%, le résultat apparaît conforme à la prévision budgétaire 2023. La prévision avait été ajustée par décision modificative de +110 000€ afin d'intégrer l'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2023 (+1,5%).

RIOM
Chapitre 012 Charges de Personnel en k€



L'augmentation de 3,9% de la masse salariale entre 2022 et 2023 peut être justifiée par une série de facteurs endogènes et des mesures nationales de l'année précédente qui ont eu un impact significatif sur les dépenses de personnel.

L'augmentation du point d'indice a entraîné une dépense supplémentaire de 87 450€ sur l'année. De plus, l'augmentation du salaire minimum (SMIC) et la revalorisation des bas de grille ont contribué à une augmentation de 11 379€ sur l'année. La Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a également été un facteur, engendrant une dépense supplémentaire de 18 000€.

De plus, le coût des indemnités de fin de contrat a augmenté de 50 000€ par an, impactant directement la masse salariale.

En outre, les mesures nationales de 2022 ont eu un effet report en 2023, notamment la revalorisation en septembre 2022 avec un impact de +5 240€ sur l'année et l'augmentation de 3,45% du point en juillet 2022, représentant un impact de +195 900€ sur 2023.

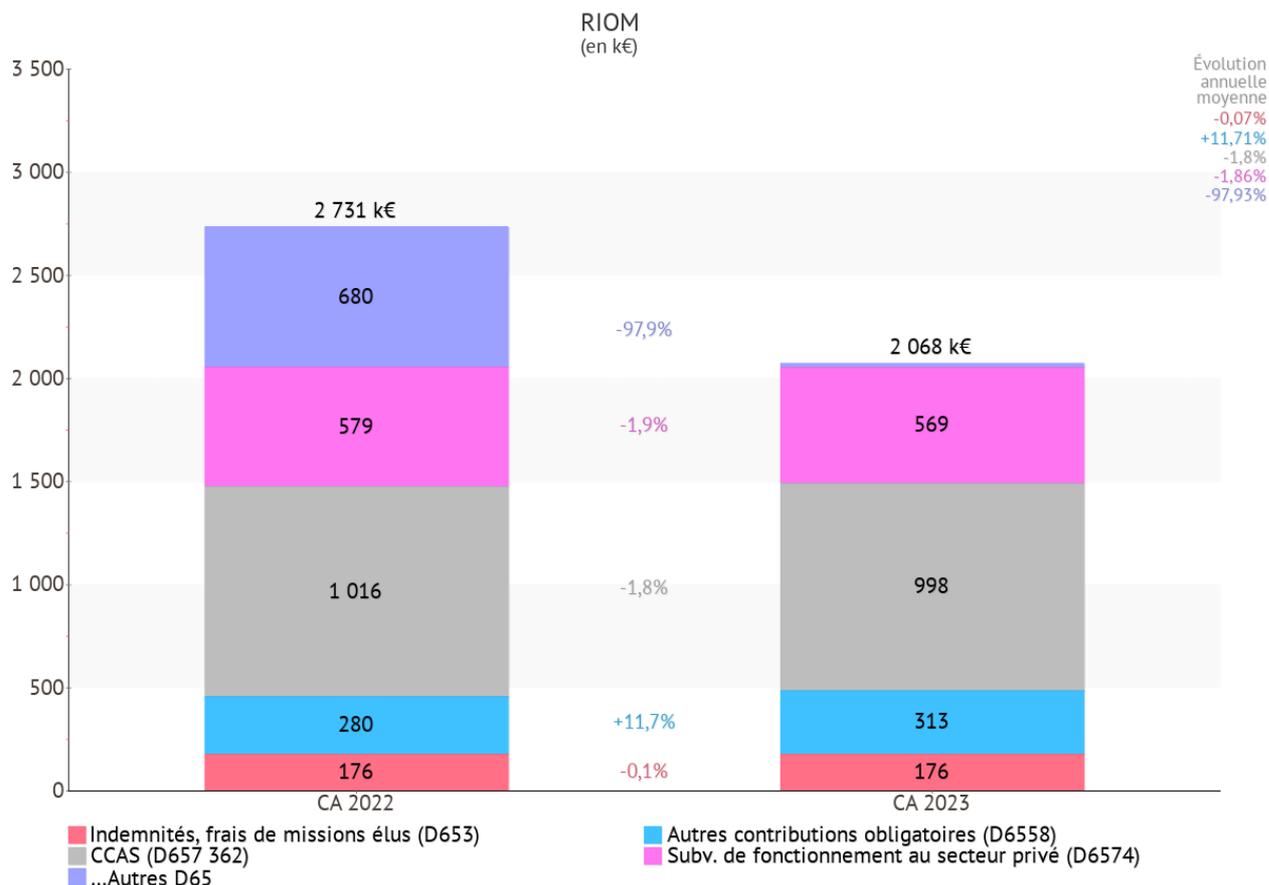
Enfin, les décisions prises par la collectivité ont également eu un impact sur le budget, notamment la valorisation de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions, et d'Expertise (IFSE) temps de travail, entraînant une augmentation de 46 650€ sur l'année 2023.

Entre 2022 et 2023, les effectifs sont stables.

1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2,06 M€

Cette rubrique correspond notamment aux subventions aux associations, à la participations OGEC et au partenariat avec le CCAS. La rubrique comprend également les indemnités des élus.

Elle apparaît en diminution de 24% par rapport à 2022. En effet, la Commune ayant transféré la compétence « SDIS » à RLV, il n'y a plus de participation annuelle au fonctionnement du SDIS. A titre d'information, le montant versé annuellement était d'environ 660 000€, et hormis ce poste la dépense apparaît relativement stable.



1.2.3.1 Participations obligatoires : 313 000€

La contribution au SDIS se retrouvait jusqu'à 2022 sur ce poste.

La participation à l'OGEC a été de 285 000€ en 2023, en lien avec les coûts de fonctionnement des écoles publiques et le nombre d'enfants scolarisés.

Enfin, c'est ici qu'on retrouve l'adhésion au service de fourrière animale.

1.2.3.2 Associations 570 000 €

Ce poste valorise le soutien financier de la Commune aux associations et apparait stable par rapport à 2022, si ce n'est la non reconduction de la subvention exceptionnelle de 10 000€ à La Vache Carrée.

1.2.3.3 CCAS et valorisation financière du Quotient Familial 1M€

Ce poste comprend trois éléments :

- La **subvention d'équilibre de 150 000€ allouée au CCAS**. Cette subvention est destinée à équilibrer les comptes du CCAS, et prévue sur la base d'un fonctionnement hors contexte sanitaire (les non-dépenses liées aux éventuelles annulations d'animations pouvant ainsi être réorientées vers des besoins liés à la crise).
- La traduction financière des coûts de **fonctionnement du CCAS pris en charge par la Commune** à hauteur de **395 000€**.
- Enfin la valorisation financière du **Quotient Familial**, permettant de rendre compte des efforts de la collectivité en matière d'adaptation de sa politique tarifaire. Cette somme s'élève en 2023 à **452 000€**

1.2.4 Charges financières : 232 000€

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette. Elles apparaissent fortement en hausse par rapport à l'année précédente, du fait de la souscription à un emprunt d'équilibre de 6,2M€ sur l'année 2022.

1.2.5 Atténuation de produits : 190 000 €

Ce poste, en baisse de 20%, comprend à la fois la contribution de la Commune au titre du FPIC (mécanisme de péréquation financière entre communes) et d'éventuels reversements de fiscalité dans le cadre de trop-perçus de la part de l'Etat. Le FPIC s'établit pour 2023 à 175 000€, soit 52 000€ de moins qu'en 2023.

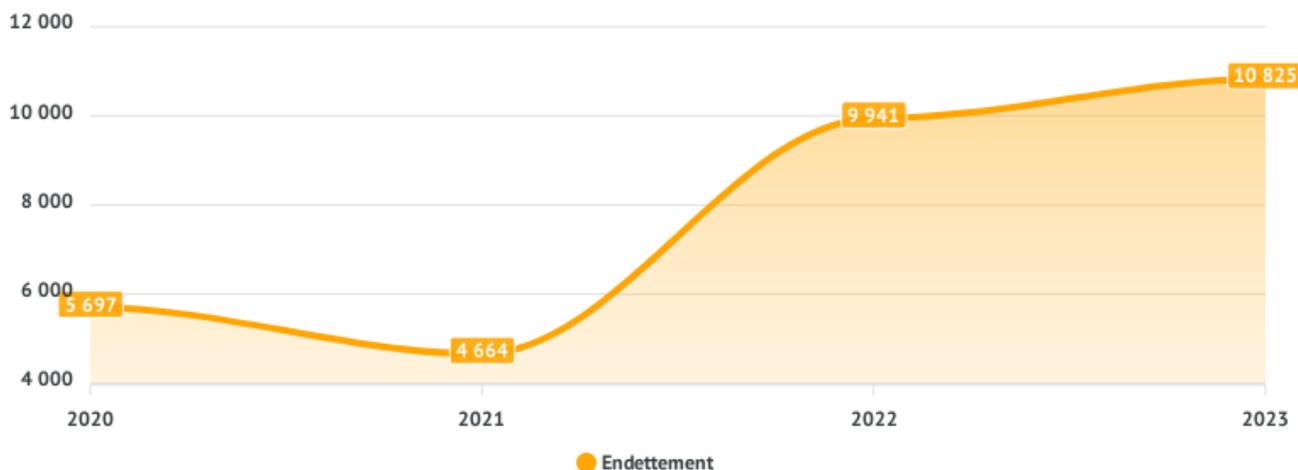
2. Ratios d'épargne et endettement

Au 31 décembre 2023, le montant total de la dette atteint 10,8 millions d'euros, enregistrant ainsi une augmentation de 900 000 euros par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par la souscription d'un nouvel emprunt d'équilibre de 1,97 million d'euros au cours de l'année en parallèle du remboursement de 1,1 million d'euros de capital sur des dettes antérieures.

Malgré cette augmentation du capital restant dû, l'augmentation plus significative des taux d'épargne contribue mécaniquement à améliorer la capacité de désendettement, qui s'établit à 2,6 années à la fin de l'année 2023. En d'autres termes, cela signifie que la Commune aurait besoin de 2,6 années pour rembourser l'intégralité de ses dettes si aucun autre investissement n'était réalisé pendant cette période. Toutefois, une telle hypothèse est peu probable, et cet exercice relève principalement du domaine mathématique, étant donné que ce ratio est étroitement surveillé par la Préfecture et les établissements bancaires.

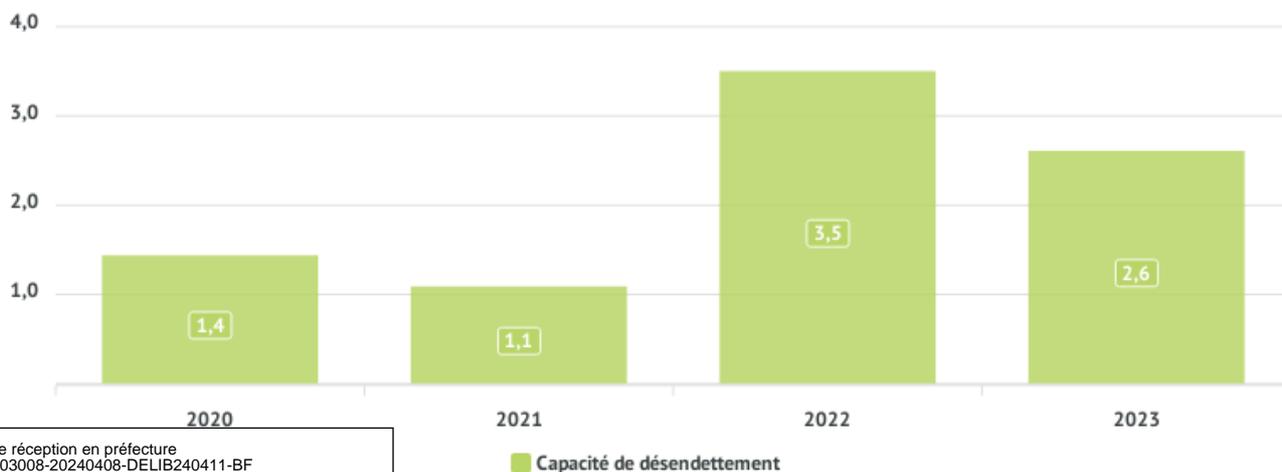
Endettement en k€

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | %/an |
|---------------|----------|----------|----------|-----------|--------|
| ● Endettement | 5 697 k€ | 4 663 k€ | 9 940 k€ | 10 824 k€ | 23.86% |



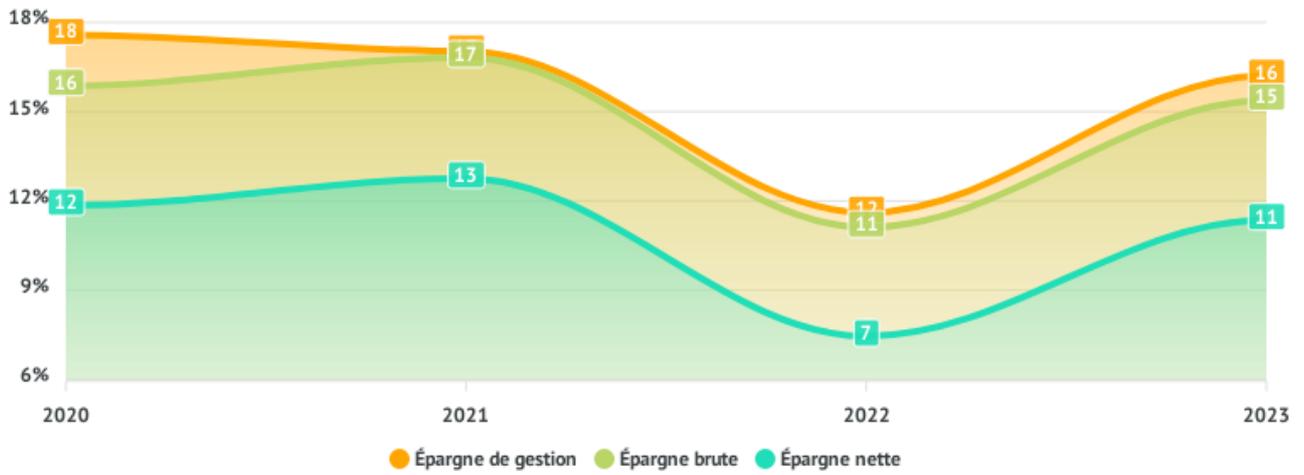
Désendettement

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | %/an |
|------------------------------|------|------|------|------|--------|
| ● Capacité de désendettement | 1 | 1 | 3 | 2 | 25.99% |



Taux d'épargne

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | %/an |
|--------------------|------|------|------|------|--------|
| Épargne de gestion | 17 % | 17 % | 11 % | 16 % | -2.00% |
| Épargne brute | 15 % | 16 % | 11 % | 15 % | 0.00% |
| Épargne nette | 11 % | 12 % | 7 % | 11 % | 0.00% |



3. Section d'investissement

3.1 Recettes réelles d'investissement 6,4 M€

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement constate les recettes réelles suivantes :

| | CA 2022 | BP 2023 | CA 2023 | Réalisation |
|--------------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| FCTVA | 946 366 € | 1 645 000 € | 1 686 917 € | 103% |
| Subventions d'investisse | 1 065 867 € | 3 769 392 € | 2 097 196 € | 56% |
| Taxe d'aménagement | 215 920 € | 170 000 € | 231 134 € | 136% |
| Cessions | 275 700 € | 160 000 € | 245 825 € | 154% |
| Amendes de Police | 113 462 € | 110 000 € | 127 411 € | 116% |
| Emprunt d'équilibre | 6 215 200 € | 4 841 271 € | 1 967 189 € | 41% |
| Participation lotisseurs | 118 225 € | 0 € | 28 263 € | |
| Rbt Efcam | 29 817 € | 30 000 € | 29 965 € | 100% |
| Total | 8 980 557 € | 10 725 663 € | 6 413 899 € | 60% |

Le taux de réalisation atteint 60%. C'est particulièrement dû au fait que l'emprunt d'équilibre a été ajusté au plus proche du besoin de trésorerie, afin de ne pas supporter inutilement des taux d'intérêt trop élevés. D'autre part, plusieurs subventions escomptées en 2023 ont été perçues en tout début d'année 2024. Cela conduit donc à faire apparaître un taux de réalisation à relativiser.

3.1.1 Subventions d'investissement 2,1M€

Le solde des subventions est perçu une fois les projets soldés, puisque les cofinanceurs exigent un certificat d'achèvement. Ceci génère donc un décalage entre le paiement des factures liées au projet et la réception de la subvention.

Les principales subventions reçues en 2023 concernent le projet de rénovation de l'école Jean Rostand, avec 1M€ de la part de l'Union Européenne via la Région et 210 000€ de la part de l'Etat. Le Conseil Départemental, également cofinancier, a versé la subvention en début de l'année 2024.

Pour les terrains de football de Cerey et leur éclairage, le Conseil Régional a versé une subvention de 241 000€ à la Commune comme il s'y était engagé.

Les toitures du groupe scolaire Pierre Brossolette, récemment remises à neuf, ont fait l'objet de subventions à hauteur de 236 000€ versées par l'Etat et par le Conseil Régional.

La subvention du Conseil Régionale relative à la RD2029 est intégrée comptablement sur 2024.

3.1.2 FCTVA : 1,7M€

Le FCTVA 2023, mécaniquement généré par le volume d'investissement de la Commune sur l'année 2022, se monte à 1 689 000 €. Il correspond à un reversement à la Commune par l'Etat de 16,4% des dépenses d'investissement éligibles lors de l'année n-1. Logiquement, les dépenses en investissement sur 2022 étant plus importantes que sur l'année 2021, la recette de FCTVA augmente.

3.1.3 Emprunt : 1.96M€

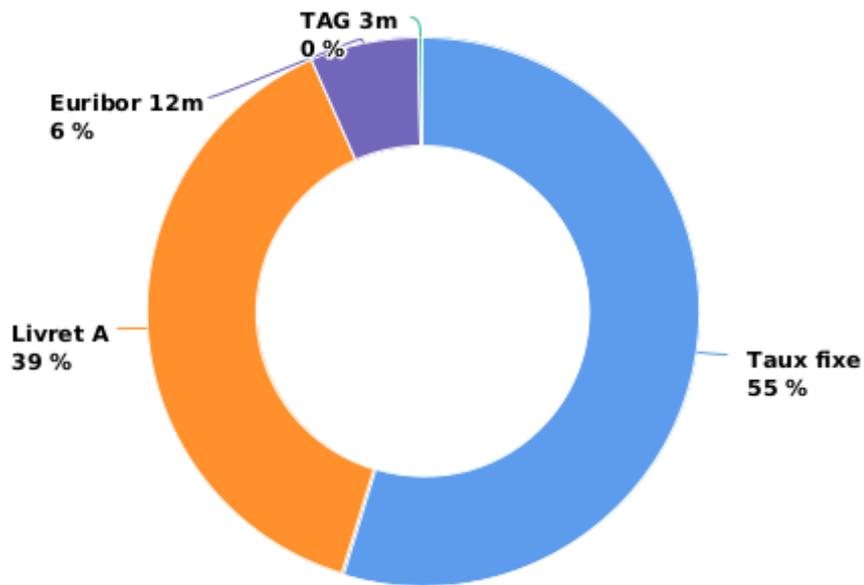
Pour l'année 2023, un emprunt de 1,96M€ sur 25 ans a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans l'été 2023, les taux fixes étaient proposés autour de 4%. Le portefeuille de dettes étant particulièrement sain et diversifié, le choix a été orienté vers un taux variable indexé sur le livret A. Ce type de produit financier est classé comme A1 « produit sûr et sans risque ». Le prêt souscrit est donc indexé sur le taux du livret A avec une marge négociée à 0,40% (contre 0,60% habituellement) car orienté vers la rénovation énergétique des bâtiments.

L'encours de la dette de la Commune se compose actuellement à 55% d'emprunts à taux fixes, et à 45% d'emprunts à taux variables (indexés principalement sur le Livret A et l'Euribor).

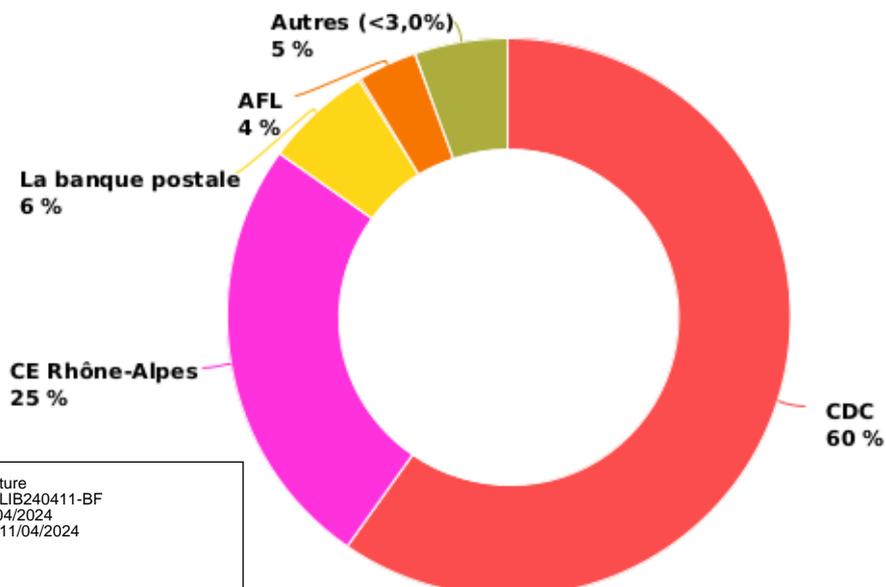
Nature de la dette

Indexation variable ou fixe



Les prêteurs sont principalement la Caisse des Dépôts et Consignations (pour 60% de l'encours) et la Caisse d'Epargne.

Répartition des encours par banque



L'emprunt d'équilibre de 2023 a été contracté pour le montant le plus adéquat. La gestion de trésorerie de la collectivité repose sur un flux continu, avec la possibilité si cela s'avère nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie. L'objectif est de minimiser l'impact des taux d'intérêt sur la dette communale, étant donné que ces taux semblent avoir atteint un niveau plafond. Une baisse est anticipée vers la fin de 2025, ce qui guide les décisions de levée de fonds, effectuées de manière progressive et après une analyse approfondie des marchés financiers.

3.1.4. Cessions mobilières et foncières : 245 000€

En 2023, de façon non exhaustive la Commune a notamment cédé un terrain situé 10 rue du Creux, dans l'objectif de construire un cabinet d'ophtalmologie. Ce terrain a été cédé pour 145 000€.

D'autre part, un appartement situé au sein d'une copropriété située 2 avenue Antoine Caux a été cédé pour 70 000€.

3.1.5. Taxe d'aménagement : 231 000 €

Entre 2022 et 2023, la recette de taxe d'aménagement a augmenté de 15 000€, reflétant la persistance d'un marché de la construction dynamique malgré les tendances nationales à la contraction. Étant donné que cette taxe est étroitement liée au rythme de sortie des nouveaux programmes, elle est fortement influencée par la vitalité du marché de la construction neuve, ce qui rend sa prévision délicate et sujette à des variations.

3.1.6 Amendes de police : 127 000 €

L'Etat rétrocède aux Communes et à leurs groupements une partie du produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

3.1.7 Remboursement par l'EFCAM : 30 000€

Cette rubrique inclus l'échéance annuelle de l'EFCAM pour leur acquisition des locaux de l'ancienne bibliothèque municipale, à hauteur de 30 000€.

3.2 Dépenses d'investissement : 12 M€

| | CA 2022 | BP 2023 | CA 2023 | Réalisation |
|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| Travaux | 9 275 113 € | 9 010 116 € | 6 900 551 € | 77% |
| Remboursement emprunt | 938 270 € | 1 181 500 € | 1 081 929 € | 92% |
| Participation AFL | 13 900 € | 13 900 € | 13 900 € | 100% |
| Etudes, fonds de concours | 440 849 € | 873 777 € | 553 890 € | 63% |
| Acquisitions foncières | 640 630 € | 2 313 500 € | 2 242 606 € | 97% |
| Equipements | 956 890 € | 1 288 134 € | 1 162 274 € | 90% |
| total | 12 265 652 € | 14 680 927 € | 11 955 150 € | 81% |

En intégrant le remboursement de l'annuité d'emprunt, le montant des dépenses d'investissements de 2023 atteint près de 12M€ soit un très bon taux de réalisation de 81%.

3.2.1 Travaux : 6,9M€

3.2.1.1 Thématique Ecoles :

Avec une dépense supérieure à **4 millions d'euros pour l'opération de restructuration du groupe scolaire Jean Rostand**, la thématique de l'enfance représente la part la plus importante des investissements en 2023. Ces 4 millions d'euros englobent non seulement les coûts de construction du bâtiment pour 3,8 millions d'euros, mais également ceux du parking adjacent, du parvis et de l'aménagement paysager. Bien que le chantier soit désormais terminé, un reliquat comptable demeure pour l'année 2024. Le coût total de la rénovation de l'école, incluant les études, tous les aménagements et équipements, s'élève à 9 millions d'euros TTC.

Ce projet a bénéficié d'un subventionnement à hauteur de 1,8 million d'euros, représentant 25% du montant total hors taxes ou 30% du coût hors taxes des travaux de construction. Les cofinanceurs sont l'Union Européenne via la Région, l'Etat, le Conseil Départemental et RLV.

Il convient de noter qu'à cette occasion, la **rue des Boules** a également été rénovée, représentant une dépense de **125 000€** en 2023.

3.2.1.2 Thématique Environnement et Cadre de vie :

Chaque année, un effort soutenu est porté sur la rénovation des voiries, qu'il s'agisse des routes traditionnelles ou des infrastructures destinées aux modes de déplacement doux. L'objectif est de maintenir et d'améliorer l'état des réseaux communaux, une responsabilité qui se prolonge souvent après l'installation de nouveaux réseaux d'eau par la Communauté d'Agglomération. En 2023, un budget conséquent de près de **600 000€** a été alloué aux travaux de **voiries et espaces publics**, témoignant de l'importance accordée à cette priorité municipale.

Parmi les chantiers majeurs de l'année, on retrouve notamment l'aménagement de nouveaux cheminements piétons pour faciliter l'accès au centre-ville, le renforcement du schéma cyclable le long de l'Avenue du Stade pour encourager les mobilités actives, et la finalisation de l'aménagement paysager de la RD2029 pour améliorer l'esthétique environnante. De plus, le démarrage du projet d'aménagement de l'espace public entre le lotissement Quartus et le groupe scolaire Pierre Brossolette promet de redonner vie à cette zone, offrant ainsi de nouveaux espaces de détente et de loisirs pour les habitants.

L'année 2023 a été marquée par une série de chantiers visant à **moderniser et à améliorer l'éclairage public** dans la Commune, avec pour objectif principal de **réduire notre empreinte énergétique**. Parmi ces initiatives, le projet de **relamping** de l'intégralité du parc communal a été lancé, représentant un investissement significatif de **600 000€** pour l'année en cours. Bien que les dépenses liées au relamping ne soient pas considérées comme prioritaires pour les cofinanceurs, une **subvention de 250 000€** a pu être obtenue grâce à la démonstration des économies d'énergie potentielles générées par ce projet. Il convient de souligner que ce projet s'inscrit dans une perspective à long terme et s'étendra sur plusieurs années, permettant ainsi de maximiser les bénéfices en termes d'efficacité énergétique et de réduction des coûts.

De plus, afin de financer ce projet tout en garantissant des conditions avantageuses, la Commune pourra bénéficier d'un emprunt au titre de **l'intracting**, qui consiste à financer un projet aujourd'hui grâce aux économies réalisées demain, avec des taux particulièrement attractifs. Cette approche stratégique permettra à la Commune de réaliser des économies d'énergie substantielles tout en améliorant la qualité de vie de ses citoyens et en contribuant à la préservation de l'environnement.

3.2.1.3 Équipements sportifs : 435 000€

En 2023, un investissement de **435 000€** a été alloué au développement et à l'amélioration des équipements sportifs de la Commune.

Ce montant a permis de finaliser le chantier de la salle de musculation et de récupération située dans le bâtiment OPERA à proximité du complexe sportif Emile Pons, un espace dédié à l'entraînement des clubs sportifs riomois notamment le Rugby Club Riomois.

Par ailleurs, suite aux études préliminaires, la phase de conception et une première série de travaux ont été lancées en 2023 pour la **rénovation de la toiture et des façades du Gymnase de l'Amitié**, situé au Cerey, pour 100 000€. Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des infrastructures communales, et dans les objectifs du SDIE (Schéma Directeur Immobilier Énergétique) de réduction de la consommation énergétique d'au moins 40% d'ici à 2030

Dans la continuité de cet engagement en faveur de la réduction de la consommation énergétique, des travaux ont été entrepris pour **moderniser l'éclairage intérieur de plusieurs infrastructures sportives pour 75 000€**. Cette initiative concerne notamment le Gymnase du Parc des Fêtes (comprenant la grande salle et le dojo) ainsi que le Gymnase Jean Zay (incluant la grande salle et la salle annexe). Ces travaux visent à améliorer l'efficacité énergétique de ces espaces tout en offrant un éclairage de qualité, contribuant ainsi à la durabilité environnementale des installations sportives.

3.2.2 Acquisitions foncières : 2,2M€

L'année 2023 a été marquée par d'importantes acquisitions pour la Commune en vue de projets structurants pour le territoire.

Tout d'abord, l'acquisition des terrains "Rexiaa" pour la future installation du Pôle Technique Municipal, pour un montant de 1,17 million d'euros.

Ensuite, après de longues négociations avec les services de l'État tenant compte à la fois du prix et des clauses du contrat, la Commune a acquis les deux friches carcérales du cœur de ville pour 430 000€.

Par ailleurs, un terrain constructible a été acquis auprès de RLV pour le futur crématorium pour un montant de 291 000€ TTC.

De plus, les fonciers Sablon du Corail/Deveyrac ont été achetés pour 240 000€ en vue de la création d'un parc urbain dans le futur écoquartier.

Enfin, comme chaque année, la Commune a poursuivi son projet de ceinture verte en acquérant des jardins et quelques réserves foncières pour un montant de 56 000€.

Ainsi qu'indiqué dans le ROB 2024, l'année 2023 a vu la réalisation de la majeure partie des acquisitions foncières du mandat.

3.2.3 Equipements : 1,2M€

3.2.3.1 Acquisitions mobilières, matériel des services et des régies : 430 000€

Ces acquisitions concernent l'amélioration et le renouvellement des moyens du service public. Elles permettent d'assurer le bon fonctionnement des services au quotidien, en particulier des régies qui effectuent un grand nombre de missions en interne. Dès lors, les agents doivent pouvoir disposer d'un matériel de qualité afin de garantir leur sécurité dans leur travail et la bonne exécution de leurs missions. Pour l'année 2023, ces dépenses s'élèvent à 325 000€. Les acquisitions les plus coûteuses ont été : le matériel de projection au Rexy, le système radio du plan communal de sauvegarde, l'aspirateur pour nettoyer les terrains synthétiques de Cerey, ou encore un ensemble de jeux de plein air dans le square Virlogeux.

En prévision de l'arrivée des élèves à l'école Jean Rostand, une partie du mobilier, notamment celui du restaurant scolaire, a été renouvelé à hauteur de 81 000€ auxquels s'ajoutent 25 000€ pour l'équipement des sanitaires. Dans un souci de rationalisation des ressources, les meubles existants ont été réutilisés dans la mesure du possible et un réassort a été réalisé pour le gros mobilier.

3.2.3.2 Véhicules et service garage : 555 000€

La 5^{ème} année d'exécution du programme pluriannuel de remplacement des véhicules communaux a concerné principalement des véhicules lourds, avec l'acquisition de deux balayeuses, d'un camion et d'un tracteur tondeuse. D'autre part, la Police Municipale a été équipée de deux nouveaux véhicules.

3.2.3.3 Matériel informatique, logiciels, 250 000€

Comme chaque année, il est nécessaire de renouveler une partie du parc informatique devenu obsolète et de reconduire les licences des logiciels métiers utilisés par les agents de la collectivité.

D'autre part, l'école Jean Rostand tout juste rénovée a également vu son parc informatique entièrement remplacé pour 130 000€.

3.2.4 Fonds de concours à RLV : 283 000€

Les fonds de concours à RLV permettent de participer, aux côtés de la communauté d'agglomération, aux projets qu'elle porte et qui présentent un intérêt communal avéré.

L'attribution de compensation en investissement pour les travaux d'eaux pluviales suite au Pacte financier et fiscal s'élève à 9 800€ en 2023. Pour mémoire, cette attribution est progressive et augmentera chaque année suivant l'échéancier prédéfini.

Notons par ailleurs que des travaux de réseaux d'eau pluviale ont été menés par RLV sur le territoire de la Commune : sur le Quartier Dunkerque, Chemin des Coteaux, Rue du Creux et Champ d'Ojardias.

3.2.5 Etudes et prestations intellectuelles : 160 000€

Cette rubrique se retrouve dans le chapitre 20 du budget communal avec un réalisé 2023 à hauteur de 160 000€, permettant ainsi de progresser sur les aménagements et travaux de 2024 et au-delà.

L'année 2023 a vu le lancement des **études de programmations** relatives au nouveau Pôle technique municipal, aux bâtiments « OPERA » et « Comptoir Solidaire », avec la consultation de tous les acteurs associés. Avec 50 000€ de dépenses en 2023, ces études se poursuivent sur 2024 afin d'amorcer la prochaine phase de maîtrise d'œuvre.

Sur l'ancienne maison d'arrêt, diverses études (relevé d'amiante, relevé topographique, étude patrimoniale) ont été réalisées pour 35 000€ en 2023.

En ce qui concerne le futur écoquartier, les candidats ayant présenté un projet mais n'ayant pas été retenus ont été indemnisés pour un total de 45 000€.

Les études relatives au schéma directeur incendie se poursuivent sur 2023, avec une dépense de 22 000€.

Enfin, divers diagnostics énergétiques complètent ce panorama des prestations intellectuelles.

Ces études et prestations ont été réalisées en faisant appel à des prestataires externes, notamment des architectes et des bureaux d'études. Outre ces études externes qui portent principalement sur les structures bâties, les bureaux d'études internes de la Commune se chargent également de la conception des projets liés à la voirie, aux espaces verts, à l'éclairage public...

3.2.6 Remboursements d'emprunts : 1,08M€

Sur l'année 2023, 1,08M€ de capital de la dette a été remboursé, portant ainsi le capital restant dû au 31 décembre 2023 à 10,8M€.

4. Prospective financière

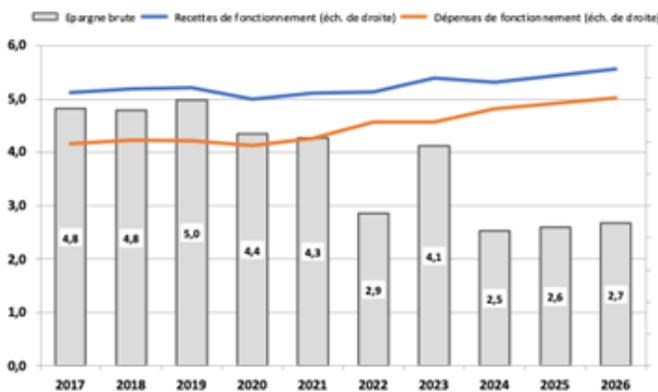
Le résultat de l'année 2023, tel qu'indiqué par le taux d'épargne, affiche une nette amélioration par rapport à celui de 2022. Cette hausse est en partie attribuable à l'encaissement du filet de sécurité de 2022 sur l'année 2023. Les 416 000 euros ainsi perçus représentent un impact positif de +1,3 point sur l'épargne brute. En d'autres termes, si l'on réaffectait cette recette à l'année 2022 (puisque'elle doit compenser des dépenses de cette année-là), cela aurait pour effet d'augmenter le taux d'épargne brute de 2022 à environ 12,5 % et de réduire celui de 2023 à 14 %.

En outre, le retour de la dotation de solidarité rurale et les recettes exceptionnelles provenant du crématorium contribuent également à améliorer l'épargne brute de 2023, éloignant ainsi les finances communales des seuils d'alerte. Il convient de noter qu'avec une épargne brute en progression en 2023 par rapport à 2022, la Commune ne sera pas éligible au filet de sécurité pour l'année 2023.

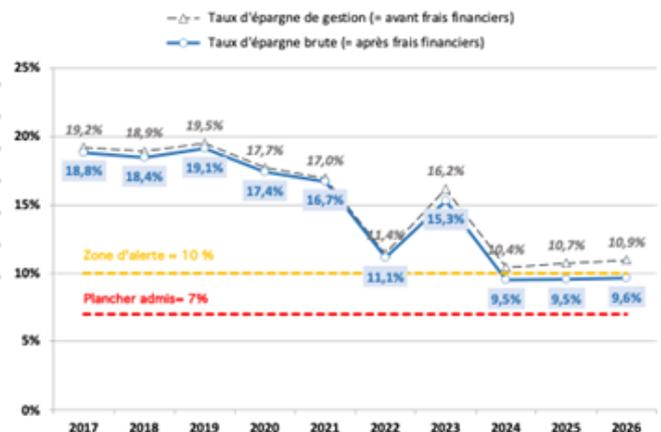
Quant à l'année 2024, conformément au Budget Prévisionnel adopté lors du Conseil de Février 2024 et selon les projections de réalisation, le taux d'épargne brute est prévu en baisse pour se stabiliser à partir de 2025. En effet, il est peu probable que l'année 2024 connaisse des recettes exceptionnelles ou imprévues, tandis que les dépenses devraient croître plus rapidement que les recettes.

L'application du Plan Pluriannuel d'Investissement pour le mandat en cours (sur la base d'un investissement annuel moyen à hauteur de 6,5M€ environ) montre une capacité de désendettement saine, bien en-deçà des seuils d'alerte. Afin de préserver cette épargne brute, la Commune s'engage à contracter des emprunts avantageux en termes de taux, limitant ainsi le poids des intérêts dans les dépenses de fonctionnement.

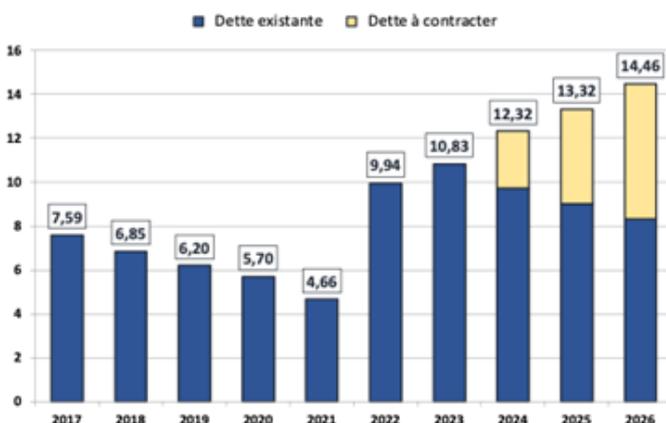
Evolution de l'épargne brute de Riom (en M€)



Evolution des taux d'épargne de Riom (en % des RRF)



Dettes au 31/12 de Riom (en M€)



Evolution de la capacité de désendettement de Riom (en années)



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20240408-DELIB240411-BF
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels

| Dépenses - Fonctionnement | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Chapitre | Budget 2020 | Budget 2021 | Budget 2022 | Budget 2023 | Budget 2024 |
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 5 561 333 € | 5 662 907 € | 6 215 952 € | 7 302 557 € | 6 903 298 € |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL | 13 757 380 € | 13 828 205 € | 14 094 494 € | 14 585 077 € | 15 589 350 € |
| 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS | 268 151 € | 280 000 € | 295 000 € | 250 000 € | 192 500 € |
| 022 - DEPENSES IMPREVUES | 78 285 € | 150 000 € | 0 € | 177 723 € | |
| 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST | 6 351 674 € | 4 973 960 € | 4 035 306 € | 3 013 923 € | 1 823 932 € |
| 042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION | 1 243 713 € | 1 478 420 € | 2 112 719 € | 2 216 266 € | 2 319 995 € |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR | 2 711 409 € | 2 821 343 € | 2 842 742 € | 2 134 782 € | 1 693 194 € |
| 66 - CHARGES FINANCIERES | 95 000 € | 75 000 € | 92 000 € | 269 000 € | 276 300 € |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 425 364 € | 193 000 € | 161 000 € | 34 000 € | 20 000 € |
| 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS | 0 € | 0 € | 0 € | 25 000 € | 0 € |
| Total | 30 492 309 € | 29 462 835 € | 29 849 213 € | 30 008 328 € | 28 818 569 € |
| Recettes - Fonctionnement | | | | | |
| Chapitre | Budget 2020 | Budget 2021 | Budget 2022 | Budget 2023 | Budget 2024 |
| 002 - RESULTAT FONCTION REPORTE | 4 472 228 € | 3 573 500 € | 2 989 540 € | 3 339 276 € | 1 381 523 € |
| 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES | 231 000 € | 256 500 € | 238 000 € | 252 000 € | 168 000 € |
| 042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION | 756 935 € | 759 332 € | 1 216 720 € | 1 234 807 € | 1 236 254 € |
| 70 - PRODUITS DES SERVICES | 2 666 567 € | 2 410 639 € | 2 461 462 € | 2 286 791 € | 2 539 757 € |
| 73 - IMPOTS ET TAXES | 19 475 877 € | 18 470 127 € | 18 981 322 € | 18 735 000 € | 5 337 000 € |
| 731 - IMPOTS ET TAXES | | | | | 13 957 000 € |
| 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART | 2 723 712 € | 3 833 537 € | 3 813 269 € | 4 015 818 € | 4 065 959 € |
| 75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES | 127 990 € | 115 200 € | 112 900 € | 107 935 € | 124 077 € |
| 76 - PRODUITS FINANCIERS | 500 € | 7 000 € | 7 000 € | 7 000 € | 7 000 € |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | 37 500 € | 37 000 € | 29 000 € | 29 700 € | 2 000 € |
| Total | 30 492 309 € | 29 462 835 € | 29 849 213 € | 30 008 328 € | 28 818 569 € |
| Dépenses - Investissement | | | | | |
| Chapitre | Budget 2020 | Budget 2021 | Budget 2022 | Budget 2023 | Budget 2024 |
| 001 - SOLDE INVEST REPORTE | 3 829 370 € | 3 154 457 € | 3 064 554 € | 1 457 130 € | 4 553 831 € |
| 020 - DEPENSES IMPREVUES | 721 € | 0 € | 0 € | 150 000 € | |
| 040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION | 756 935 € | 759 332 € | 1 216 720 € | 1 234 807 € | 1 236 254 € |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 1 478 000 € | 9 371 296 € | 480 503 € | 320 000 € | 320 000 € |
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES | 15 000 € | 35 000 € | 35 000 € | 223 705 € | 0 € |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 1 100 211 € | 1 035 811 € | 1 046 211 € | 1 181 500 € | 1 090 000 € |
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 356 416 € | 375 525 € | 279 074 € | 483 114 € | 505 377 € |
| 204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES | 270 000 € | 150 000 € | 380 000 € | 380 663 € | 437 891 € |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 987 195 € | 2 842 712 € | 3 737 787 € | 3 692 421 € | 1 149 266 € |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 5 550 136 € | 7 100 942 € | 10 203 294 € | 8 695 625 € | 6 707 601 € |
| 26 - PARTICIPATIONS CREANCES RATTAC | 13 900 € | 13 900 € | 13 900 € | 14 000 € | 0 € |
| 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 480 000 € | 0 € | 0 € | 10 500 € | 0 € |

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20240408-DELIB240411-BF
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

| | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 454101 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 10 000 € |
| Total | 16 837 885 € | 24 838 976 € | 20 457 044 € | 17 843 464 € | 16 010 219 € |

| Recettes - Investissement | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Chapitre | Budget 2020 | Budget 2021 | Budget 2022 | Budget 2023 | Budget 2024 |
| 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC | 6 351 674 € | 4 973 960 € | 4 035 306 € | 3 013 923 € | 1 823 932 € |
| 024 - PRODUITS DES CESSIONS | 1 100 000 € | 400 000 € | 180 000 € | 160 000 € | 10 000 € |
| 040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION | 1 243 713 € | 1 478 420 € | 2 112 719 € | 2 216 266 € | 2 319 995 € |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 1 478 000 € | 9 371 296 € | 480 503 € | 320 000 € | 320 000 € |
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES | 5 211 765 € | 5 241 232 € | 5 071 573 € | 3 382 612 € | 6 701 755 € |
| 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 952 632 € | 1 287 874 € | 2 306 782 € | 3 879 392 € | 2 302 000 € |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 500 100 € | 2 057 113 € | 6 241 082 € | 4 841 271 € | 2 492 536 € |
| 27 - AUTRES IMMO FINANCIERES | 0 € | 29 080 € | 29 080 € | 30 000 € | 30 000 € |
| 454201 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 10 000 € |
| Total | 16 837 885 € | 24 838 976 € | 20 457 044 € | 17 843 464 € | 16 010 219 € |

Tableaux synthétiques : Comptes administratifs

| Dépenses - Fonctionnement | | | | |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Chapitre | Réalisé 2020 | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Réalisé 2023 |
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 4 655 586 € | 5 049 496 € | 5 633 101 € | 5 770 358 € |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL | 13 051 429 € | 13 146 084 € | 14 013 476 € | 14 554 376 € |
| 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS | 268 151 € | 247 544 € | 237 039 € | 190 270 € |
| 022 - DEPENSES IMPREVUES | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION | 2 511 513 € | 2 460 780 € | 2 530 206 € | 2 547 318 € |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR | 2 589 374 € | 2 641 442 € | 2 731 268 € | 2 068 487 € |
| 66 - CHARGES FINANCIERES | 84 681 € | 68 276 € | 92 000 € | 238 505 € |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 406 279 € | 152 550 € | 137 055 € | 29 328 € |
| 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Total | 23 567 015 € | 23 766 172 € | 25 374 144 € | 25 398 643 € |

| Recettes - Fonctionnement | | | | |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Chapitre | Réalisé 2020 | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Réalisé 2023 |
| 002 - RESULTAT FONCTION REPORTE | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES | 352 011 € | 303 402 € | 226 797 € | 173 182 € |
| 042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION | 1 213 657 € | 1 153 409 € | 1 328 555 € | 1 309 257 € |
| 70 - PRODUITS DES SERVICES | 2 131 233 € | 2 137 237 € | 2 365 471 € | 2 766 043 € |
| 73 - IMPOTS ET TAXES | 19 434 818 € | 18 817 970 € | 18 940 441 € | 18 915 882 € |
| 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART | 2 906 741 € | 4 019 016 € | 3 946 323 € | 4 970 011 € |
| 75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES | 125 126 € | 134 759 € | 106 789 € | 96 967 € |
| 76 - PRODUITS FINANCIERS | 5 322 € | 6 927 € | 6 540 € | 6 795 € |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | 770 310 € | 576 066 € | 370 575 € | 284 506 € |
| 78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Total | 26 939 218 € | 27 148 785 € | 27 291 492 € | 28 522 644 € |

| Dépenses- Investissement | | | | |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Chapitre | Réalisé 2020 | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Réalisé 2023 |
| 001 - SOLDE INVEST REPORTE | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 020 - DEPENSES IMPREVUES | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION | 1 213 657 € | 1 153 409 € | 1 328 555 € | 1 309 257 € |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 1 273 593 € | 9 338 708 € | 478 190 € | 80 591 € |
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES | 7 148 € | 24 038 € | 0 € | 193 705 € |
| 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 1 003 311 € | 1 033 770 € | 938 270 € | 1 082 162 € |
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 196 401 € | 186 379 € | 138 161 € | 238 919 € |
| 204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES | 19 530 € | 32 770 € | 302 687 € | 324 695 € |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 265 451 € | 1 367 347 € | 1 674 311 € | 3 422 811 € |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 3 133 396 € | 4 804 369 € | 9 198 322 € | 6 906 699 € |
| 26 - PARTICIPATIONS CREANCES RATTAC | 13 900 € | 13 900 € | 13 900 € | 14 000 € |

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20240408-DELIB240411-BF
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

| | | | | |
|---|-------------|--------------|--------------|--------------|
| 27 - AUTRES IMMO FINANCIERES | 480 000 € | 0 € | 0 € | 10 500 € |
| 454101 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Total | 9 606 387 € | 17 954 691 € | 14 072 397 € | 13 583 339 € |

| Recettes - Investissement | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Chapitre | Réalisé 2020 | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Réalisé 2023 |
| 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 024 - PRODUITS DES CESSIONS | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION | 2 511 513 € | 2 460 780 € | 2 530 206 € | 2 547 318 € |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 1 273 593 € | 9 338 708 € | 478 190 € | 80 591 € |
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES | 5 247 400 € | 5 194 357 € | 5 128 859 € | 3 485 664 € |
| 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 726 634 € | 1 020 675 € | 1 297 554 € | 2 252 870 € |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 500 526 € | 429 € | 6 215 200 € | 1 967 326 € |
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | 3 619 € |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 0 € | 563 € | 0 € | 115 000 € |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 108 € | 0 € | 293 € | 4 287 € |
| 27 - AUTRES IMMO FINANCIERES | 21 526 € | 29 081 € | 29 519 € | 29 965 € |
| 454201 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Total | 10 281 301 € | 18 044 593 € | 15 679 821 € | 10 486 639 € |

Conclusion

L'année 2023, marque un redressement significatif des ratios par rapport à l'année précédente, principalement dû à des facteurs conjoncturels favorables. Malgré cette amélioration, et même si la situation financière de la Commune reste enviable, certaines charges courantes sont structurelles et peu flexibles. Ainsi, il est impératif de maintenir une approche prudente en ce qui concerne la gestion des dépenses courantes, tout en restant rigoureux dans la gestion globale.

Les capacités d'investissement demeurent intactes, ce qui permet de continuer sur la lancée engagée, à savoir des investissements de grande envergure qui contribuent au développement structurel de notre territoire. Ces projets, axés sur la rénovation urbaine, visent à améliorer la qualité de vie des citoyens au quotidien.